

**DROITS**  
**D'URGENCE**  
L'ACCÈS AU DROIT EST UN DROIT

# RAPPORT D'ACTIVITE

Point d'accès au droit  
du 18ème

Année 2025



## Table des matières

<b>PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>3</b>
<b>I – LE FONCTIONNEMENT DU PAD .....</b>	<b>6</b>
<b>A – MODALITES PRATIQUES ET ACCES AUX PERMANENCES .....</b>	<b>6</b>
<b>B – LA COORDINATION ET L’EQUIPE SALARIEE .....</b>	<b>6</b>
<b>C – LES INTERVENANTS DU PAD .....</b>	<b>9</b>
<b>D – PLANNING HEBDOMADAIRE DU PAD 18 .....</b>	<b>10</b>
<b>II – L’ACTIVITE DU PAD AU COURS DE L’ANNEE 2024 .....</b>	<b>10</b>
<b>A – L’ACCUEIL .....</b>	<b>10</b>
<b>B – LES PERMANENCES .....</b>	<b>25</b>
<b>C – LE PUBLIC .....</b>	<b>32</b>
<b>D – LES DOMAINES DE DROIT TRAITES EN PERMANENCES .....</b>	<b>33</b>
<b>III – ACTIONS ET TRAVAIL DE MISE EN RESEAU .....</b>	<b>35</b>
<b>A – AVEC LA VILLE DE PARIS .....</b>	<b>35</b>
<b>B – AVEC LE 18<sup>ème</sup> .....</b>	<b>35</b>
<b>C – AVEC LES ASSOCIATIONS .....</b>	<b>36</b>
<b>D – CONCLUSION .....</b>	<b>37</b>
<b>IV – STATISTIQUES ANNUELLES DU PAD .....</b>	<b>38</b>
<b>A – STATISTIQUES GENERALES .....</b>	<b>38</b>
<b>B – STATISTIQUES DE L’ACCUEIL .....</b>	<b>39</b>
<b>C – LES PERMANENCES .....</b>	<b>42</b>

## PRESENTATION GENERALE

Le 18 novembre 2003, le premier Point d'accès au droit (PAD) parisien ouvrait ses portes dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dans le quartier de la Goutte d'Or. Situé à ses débuts à l'angle des rues Stephenson et Cavé à l'origine, il est installé désormais à l'angle des rues de Suez et de Panama ; au 2 rue de Suez précisément.

Ce **lieu d'accueil gratuit et permanent est ouvert** à tout public. Il permet aux habitants du 18<sup>ème</sup> en priorité et notamment aux plus démunis d'avoir accès à une information de proximité sur leurs droits et leurs devoirs et de bénéficier d'une aide dans leurs démarches lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes juridiques ou administratifs.

Le Point d'accès au droit du 18<sup>ème</sup> est coordonné par l'association Droits d'urgence, laquelle a obtenu le dernier renouvellement de ce marché de service de la ville de Paris en décembre 2023. L'accent est mis sur différentes thématiques, retenues au cours des comités de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires et en lien direct avec les diagnostics sociaux et besoins soulevés et établis tant par les acteurs de terrains que les acteurs politiques.

Le service proposé par le PAD se décline entre :

- Information sur les droits et obligations des locataires et propriétaires
- Information sur le droit de la consommation, le surendettement et le droit bancaire
- Information sur le droit du séjour des étrangers, l'asile et l'accès à la nationalité française
- Conseils en droit de la famille, en droit du séjour des étrangers, en droit du travail et en droit des TPME
- Information sur le droit de la protection sociale
- Permanences généralistes d'accès au droit
- Information sur la lutte contre les discriminations
- Médiation entre les usagers et les administrations (nationales et parisiennes)
- Conseils en droit notarial
- Permanence de lutte contre la traite des êtres humains
- Permanence en droit du handicap

Au cours de l'année 2025, ce sont **18126 personnes** qui ont été reçues au PAD 18, **soit 5 % d'augmentation par rapport à l'année précédente**. **14765 personnes** ont été reçues à l'accueil, **3295** en rendez-vous en permanences et **66** ont bénéficié d'une information collective.



**Chiffres clés du PAD 18 en 2025**

<p><b>18126 personnes reçues au PAD 18</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 14765 personnes à l'accueil dont 5802 en accueil renforcé</li> <li>• 3295 en permanences</li> <li>• 66 en informations collectives</li> </ul>	<p><b>3295 personnes reçues en permanences</b></p> <p>dont 2102 pour la première fois et 1193 déjà venues</p>
<p><b>14795 personnes reçues à l'accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7995 directement</li> <li>• 5553 au téléphone</li> <li>• 1217 par mails</li> </ul>	<p><b>882 permanences</b> tenues par des juristes, des avocat.es, des notaires, un Délégué du Défenseur des Droits, des Délégués de la médiation de la ville de Paris ; <i>dont 31 en distanciel</i></p>
<p><b>54% d'hommes et 46 % de femmes reçues en permanences</b></p>	<p><b>63 % des usagers en permanences habitent le 18<sup>ème</sup> arrondissement</b></p>
<p><b>72 %</b></p> <p><i>La part d'étrangers hors Union européenne reçus en permanences, 69 % s'agissant du public féminin</i></p>	<p><b>Principaux domaines de droit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit du séjour des étrangers : 50 %</li> <li>• Contrats, banque, assurance, surendettement : 12 %</li> <li>• Droit civil : 11 %</li> <li>• Droit du logement : 11 %</li> <li>• Droit du travail et protection sociale : 11 %</li> </ul>

## I – LE FONCTIONNEMENT DU PAD

### A – MODALITES PRATIQUES ET ACCES AUX PERMANENCES

Les locaux du PAD 18 se trouvent au cœur du quartier de la Goutte d'Or, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2, rue de Suez, à l'angle des rues de Suez et de Panama. Les usagers peuvent emprunter la station Château Rouge (Métro, ligne 4 ; Bus, lignes n° 31 et 56).

Les horaires d'ouverture du PAD 18 ont été modifiés à partir de février 2024 (en application du marché 20232023S11474 du 14 décembre 2023). Le public y est accueilli chaque lundi de 13h30 à 17h15, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h15. Le jeudi matin est réservé à l'accueil numérique sur rendez-vous. Cette nouvelle forme d'accueil et d'accompagnement des usager.es a été mise en place, dès le mois de janvier 2024, afin de traiter certaines démarches numériques administratives et/ou juridiques, liées au séjour des étrangers principalement, et augmentant ainsi le temps d'ouverture et de prise en charge du public.

Le jeudi après-midi, le public est accueilli de 14h à 18h30.

L'accès aux permanences du PAD 18 passe obligatoirement par une prise de rendez-vous sur place ou au standard : **01 53 41 86 60** sinon par courriel à [contact.pad18@droitsdurgence.org](mailto:contact.pad18@droitsdurgence.org).

le PAD s'adresse en priorité aux habitants du 18<sup>e</sup>, et aux parisiens et parisiennes de manière plus générale.

Le service d'accueil assure une première écoute des personnes accueillies par téléphone ou sur place en vue de procéder à la formulation juridique de leurs problèmes.

Après une fine analyse de leurs demandes et besoins, elles se voient proposer, le cas échéant, un rendez-vous pour bénéficier d'une consultation dans le cadre des permanences du PAD.

Les chargé.es d'accueil évaluent alors si la situation relève d'une permanence d'avocat.e, de notaire, d'une permanence tenue par un.e juriste spécialisé.e ou généraliste ou encore d'une permanence de médiation.

En cas d'urgence, les salarié.es du PAD peuvent être amené.es à traiter certaines demandes en attendant un rendez-vous ultérieur.

### B – LA COORDINATION ET L'EQUIPE SALARIEE

#### *1 - La gestion et la coordination du PAD 18 par l'association Droits d'urgence*

La coordination du PAD est assurée par l'association Droits d'urgence.

Depuis 1995, Droits d'urgence combat l'exclusion par la défense et l'aide juridique que ses équipes apportent aux personnes rendues vulnérables pour restaurer leurs droits. **Reconnue comme une association de référence**, elle agit pour la dignité de chacune et chacun **et pour** une société plus juste.

Parce que la rupture de droit est la principale cause de l'exclusion, Droits d'urgence mobilise des professionnel.les du droit, bénévoles et salarié.es, pour aller au plus près des personnes en situation d'exclusion, les informer et les accompagner dans leur parcours administratif et juridique. Dans le cadre des permanences juridiques organisées au sein des associations humanitaires (Médecins du Monde, Emmaüs, Secours populaire, Armée du Salut, etc.), hôpitaux publics, établissements psychiatriques, prisons, l'association touche des hommes et des femmes qui renoncent ou ne peuvent franchir les portes des mairies, des dispositifs publics ou des tribunaux. L'association Droits d'urgence est présente là où la précarité et l'exclusion sont dominantes, dans un lieu repéré par les habitants d'un quartier ou par les détenu.es en prison.

Droits d'urgence a pour premier objectif d'apporter gratuitement information et assistance juridiques aux plus démunis pour les aider à prendre conscience de leurs droits, à les connaître, les faire reconnaître, devant les juridictions et les administrations compétentes, afin de pouvoir les exercer de manière effective. Son travail est d'accueillir et faire de l'autre un sujet de droit, le rendre visible et lui redonner une place de citoyen.

Droits d'urgence anime et coordonne deux Points d'accès au droit (PAD) de la ville de Paris (dont celui du 18<sup>ème</sup> arr.) et en prison (La Santé et Fresnes), le Bus de la solidarité du Barreau de Paris Solidarité, les Relais d'accès au droit de la ville de Paris et développe des dispositifs pilotes comme celui de l'accès au droit et santé mentale (ADSM) ou celui de lutte contre les violences conjugales. A ce titre, Droits d'urgence a créé et déploie la plateforme numérique DroistDirects.fr, qui s'adresse aux victimes de violences conjugales, mais également à leurs proches. Elle est adossée à un pôle dédié qui réalise des permanences, en particulier au PAD 20, et des formations.

Depuis plus de dix ans, Droits d'urgence dispense également des formations adaptées aux professionnel.les du droit et aux travailleurs sociaux des secteurs publics et privés. Ces formations ont pour objectif de permettre aux différents acteurs d'appréhender le droit de manière pratique et de l'utiliser comme un véritable outil de travail dans l'aide à l'insertion des publics fragiles.

Acteur majeur et reconnu de l'accès au droit à Paris et en France, Droits d'urgence participe de la sensibilisation des pouvoirs publics aux enjeux de la lutte contre l'exclusion. Membres d'observatoires et réseaux nationaux, l'association est régulièrement associée aux débats parlementaires.

En 2025, Droits d'urgence a été présente au sein d'une centaine de lieux d'intervention sur Paris et région parisienne. La stratégie et les actions menées par l'association sont coordonnées par un conseil d'administration composé de 13 membres et par une équipe de 51 salariés. Elles mobilisent à ce jour également 464 bénévoles.

## **2 - L'équipe salariée du PAD 18**

L'accueil du PAD 18 est assuré par des chargé.e.s d'accueil et de médiation sociale, **Madame NAIT BOUDA Yasmina**, **Mme KRIKABE Sarah** et **Monsieur KAHLELLOU Hichem**. Le coordinateur, **Monsieur NKOUNKOU SIASSIA Karim**, apporte un concours ponctuel et un soutien constant à cette mission.

### **Accueil :**

**Yasmina NAIT BOUDA**, chargée d'accueil et de médiation sociale en poste adulte-relais depuis mai 2016.

La convention adulte-relais couvrant le poste de Yasmina Nait Bouda est arrivée à expiration le 2 mai 2025, elle n'a pas été renouvelée. Yasmina Nait Bouda est restée en poste au PAD 18 après l'expiration de cette convention.

**Sarah KRIKABE**, chargée d'accueil et de médiation sociale en poste adulte-relais depuis juin 2025.

Une nouvelle convention adulte-relais a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2025, couvrant le poste de Sarah Krikabe.

**Hichem KAHLELLOU**, chargé d'accueil et de médiation sociale en poste depuis novembre 2010.

### **Coordination :**

**Karim NKOUNKOU SIASSIA**, en poste depuis mai 2016.

## **3 – Formation de l'équipe**

Afin de renforcer leurs compétences ainsi que leurs techniques d'accueil des publics vulnérabilisés, les chargé.es d'accueil et le coordinateur du PAD ont participé à des formations et à des supervisions en 2025, organisées en présentiel ou par visioconférence.

### **Formation interne par l'association Droits d'urgence**

L'association Droits d'urgence délivre des formations en interne pour ses salarié.es, juristes et chargé.es d'accueil juridique et social, sur différentes thématiques de droit.

Ainsi, en 2025, l'équipe du PAD 18 a suivi les formations suivantes :

- 3 formations sur le droit des étrangers
- Formation sur le droit de la nationalité
- Formation sur l'accueil des publics LGBTQIA+

### Formations liées à la fonction de coordination

Le coordinateur a suivi une formation en management d'équipe.

### Sessions d'analyse de la pratique professionnelle

En 2025, les coordinateurs.trices des PAD de Droits d'urgence ont suivi des séances de supervision avec une formatrice de l'École des Parents et des Educateurs.

Depuis 2022, les chargées d'accueil ont pu intégrer un groupe d'analyse de pratiques avec des juristes de Droits d'urgence afin d'échanger sur leurs pratiques, sur les difficultés éventuelles rencontrées au sein des structures en termes de réception du public. Ces séances sont trimestrielles ou mensuelles si i.elles le souhaitent.

## C – LES INTERVENANTS DU PAD

En étroite collaboration avec l'équipe salariée, les intervenants réalisent les permanences et reçoivent en rendez-vous d'une demi-heure à trois quarts d'heure, le public qui a obtenu un rendez-vous de la part du service d'accueil.

Il s'agit :

- Des **juristes spécialisé.e.s** dans les thématiques de droit traitées au PAD suivant le planning hebdomadaire. Les associations pourvoyeuses sont **l'ADIL 75, DROIT PLURIEL, le CATRED, CRESUS, l'association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs, la Ligue des Droits de l'Homme** et la **MIST**.
- Des **juristes généralistes de Droits d'urgence** assurent les permanences des relais d'accès au droit et celles du Point d'accès au droit pénitentiaire de la maison en milieu ouvert.
- Des **avocat.e.s du Barreau de Paris** désigné.e.s par le service d'accès au droit du Barreau.
- Des **notaires** désigné.e.s par la Chambre des notaires de Paris.
- Du **Délégué de la Défenseure des Droits**.
- De la **Déléguée du Médiateur de la Ville de Paris**.

## D – PLANNING HEBDOMADAIRE DU PAD 18

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1	<b>Fermé au public</b>	<b>LDH</b>	<b>Droits d'urgence</b>	<b>Accueil numérique</b>	<b>MIST</b>
	2		<b>DDD-Médiation</b>	<b>Droits d'urgence</b>		<b>Droits d'urgence</b>
	3		<b>Barreau de Paris</b> <i>Droit du travail</i>	<b>Barreau de Paris</b> <i>Droit de la famille</i>		<b>Droits d'urgence</b>
Après-midi	1	<b>Droits d'urgence</b>	<b>Médiation ville de Paris</b>	<b>Droits d'urgence</b>	<b>CATRED</b>	<b>Barreau de Paris</b> <i>Droit des TPME (semaines 1 et 3)</i> <b>DROIT PLURIEL (semaine 2 et 4)</b>
	2	<b>Droits d'urgence</b>	<b>DDD-Médiation</b>	<b>LDH</b>	<b>CRESUS</b>	<b>Droits d'urgence</b>
	3	<b>Barreau de Paris</b> <i>Droit du séjour</i>	<b>Léo Lagrange</b>	<b>ADIL 75 (semaine 4)</b> <b>NOTAIRES (semaines 1 et 3)</b>	<b>ADIL 75</b>	<b>Droits d'urgence</b>

## II – L'ACTIVITE DU PAD AU COURS DE L'ANNEE 2024

### A – L'ACCUEIL

#### 1 – Aperçu général de l'activité en 2025

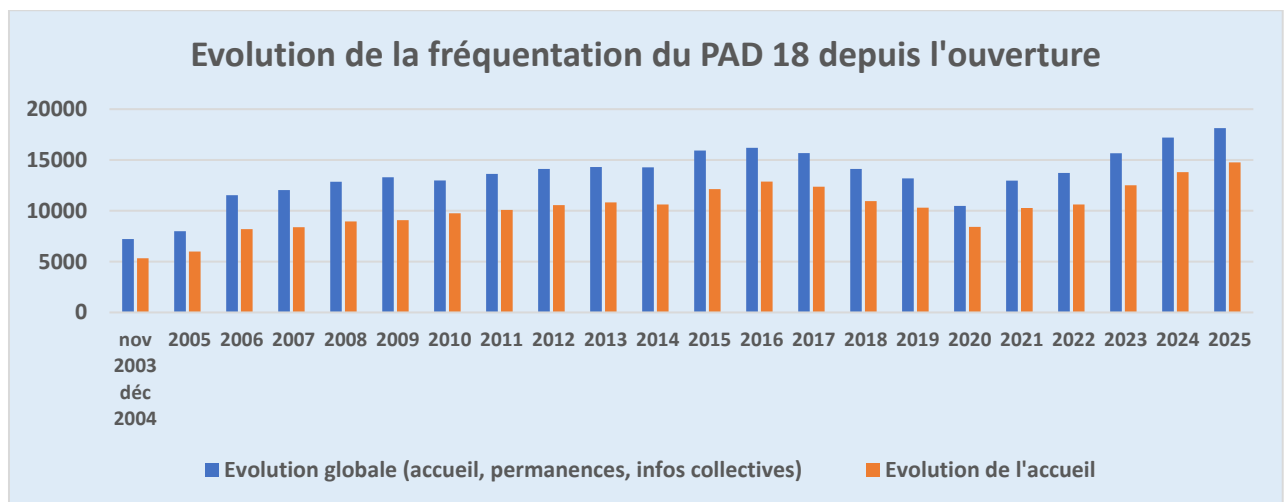
Au cours de cette année 2025, **14765 personnes** ont été reçues à l'accueil du PAD 18. **7995 personnes** ont été accueillies directement. **5553** au téléphone et **1217** par mails.

En comparaison de l'année précédente, ce sont **960 personnes de plus** qui ont été accueillies cette année, **soit 6,5 % d'augmentation en une année.**

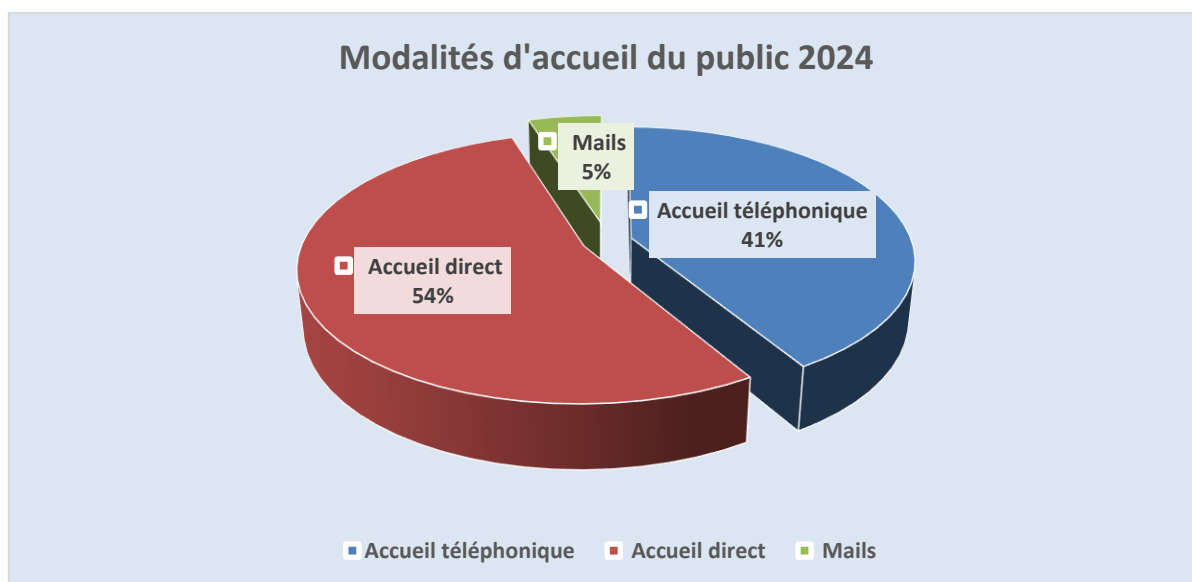
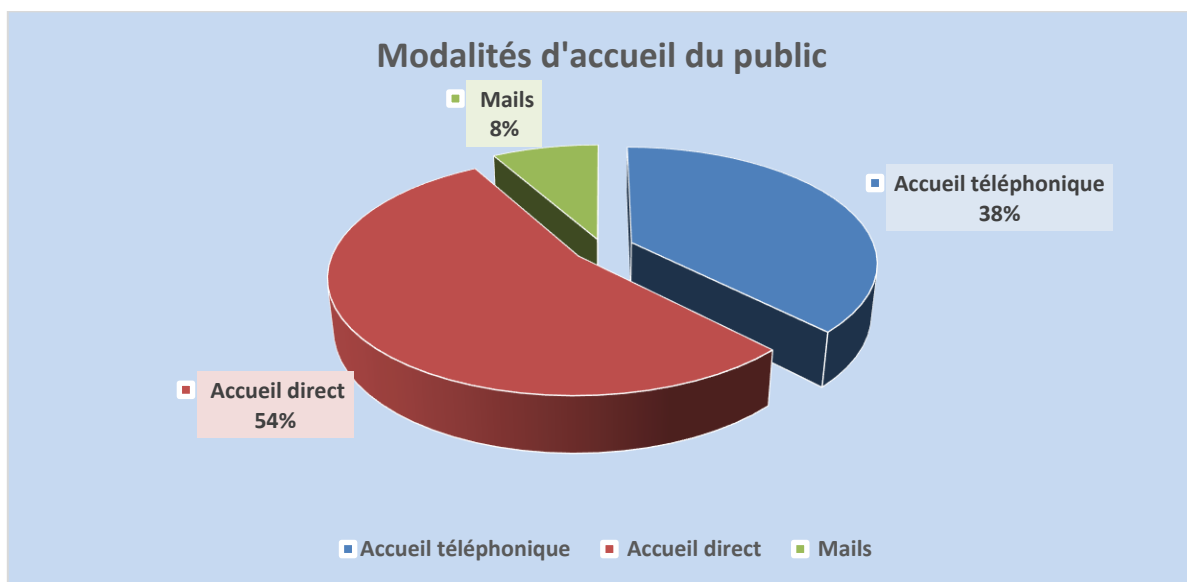
Le PAD 18 est resté ouvert 50 semaines. La seule fermeture a eu lieu pendant deux semaines courant août.

L'équipe a accueilli **85 personnes par jour** en moyenne, entre les personnes à l'accueil et celles reçues en permanence.

La fréquentation du PAD depuis son ouverture a connu un creux en 2020 année de la pandémie, et depuis est en hausse constante.

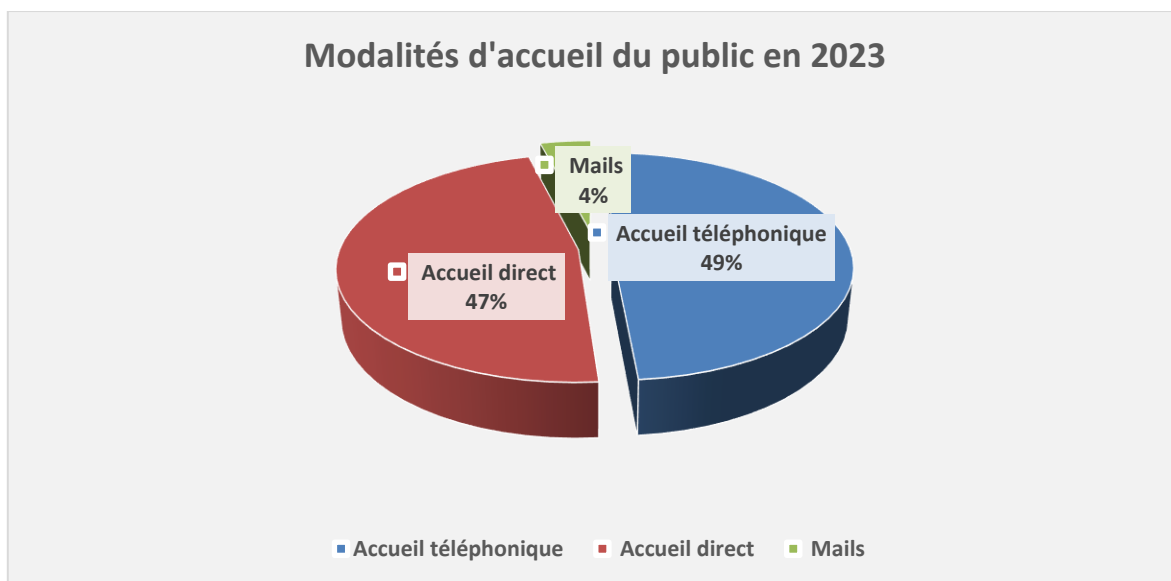


## 2 – Modalités d'accueil du public

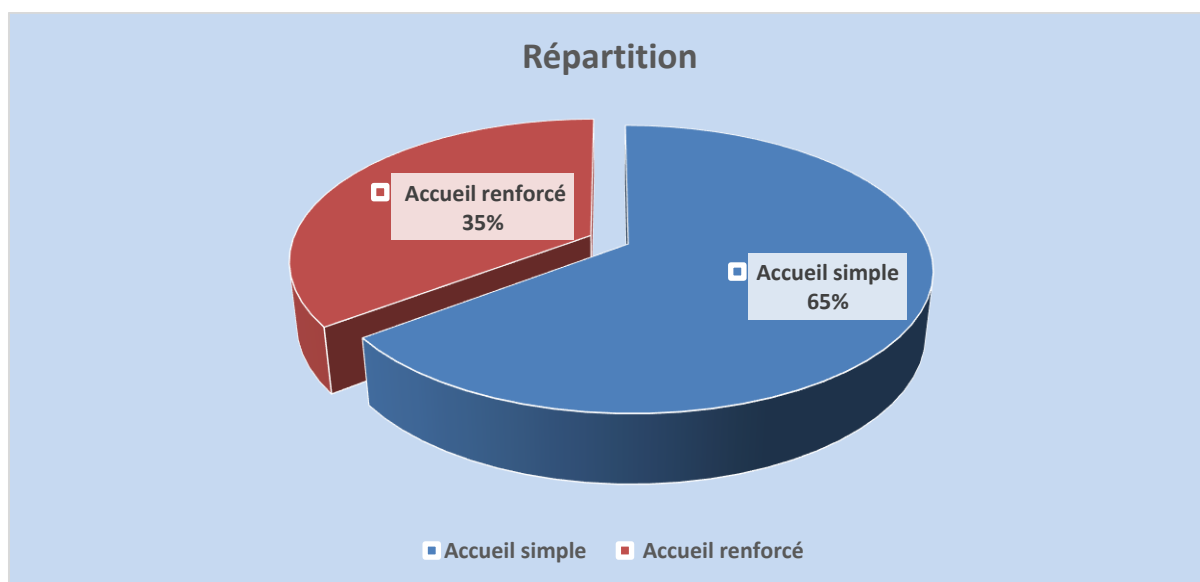


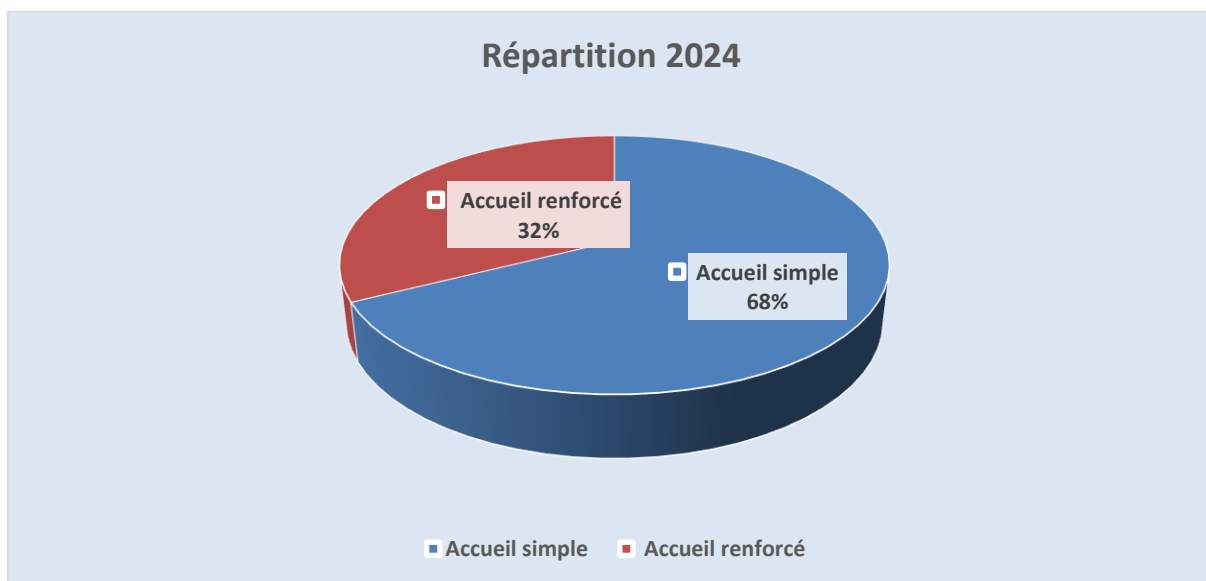
La comparaison des photographies de 2024 et 2025 témoigne de la hausse des saisines par mails. De 686 saisines par mails en 2024 à 1217 saisines en 2025, soit une hausse de 44 %.

La tendance observée elle en 2023 déjà, à savoir davantage de saisines directes ; s'est confirmée.



Deux façons d'accueillir définissent l'ensemble des actions de l'accueil. Un accueil simple et un accueil renforcé selon la répartition suivante :





*L'accueil simple* demeure la première activité des accueillants, chargé.e.s d'accueil et coordinateur.

### 3 – L'accueil simple

2025 témoigne encore et toujours de la fonction de service de proximité du PAD 18. Avant toute chose, c'est l'invitation faite aux usagers d'exposer leurs demandes afin de leur apporter la réponse la plus pertinente. A la demande de l'utilisateur ou à l'initiative de l'agent, ce peut être un rendez-vous pour une permanence au sein du PAD, une orientation vers le réseau d'accès au droit, vers une structure compétente, voire vers les services sociaux. Afin de rendre toujours plus effectif le service, le rappel des usagers avant rendez-vous est pratiqué.

L'accueil au Point d'accès au droit du 18<sup>ème</sup> arr. est inconditionnel : le PAD reçoit toute personne se présentant dans ses locaux, quels que soient leur lieu de résidence, leur âge, leur nationalité, ou leurs difficultés. le PAD s'adresse en priorité aux habitants du 18<sup>e</sup>, et aux parisiens et parisiennes de manière plus générale.

Les chargé.es d'accueil juridique et social assurent concomitamment **l'accueil physique et téléphonique**, en privilégiant toutefois la réponse aux usager.es présent.es dans la structure. Iels assurent de façon anonyme une première écoute, analysent la demande pour la formuler en problématique juridique, déterminent l'urgence de la situation et le problème de droit, et vérifient si cette demande relève du Point d'accès au droit ou non.

L'équipe du Point d'accès au droit du 18<sup>ème</sup> propose également **une prise de contact et de rendez-vous via le mail « [contact.pad18@droitsdurgence.org](mailto:contact.pad18@droitsdurgence.org) »** dès lors que la demande formulée est suffisamment précise. Cette prise de rendez-vous est faite par l'équipe du PAD qui a accès aux mails de contact du Point d'accès au droit. Iel répond et oriente les usager.es selon la demande formulée dans

le mail. De la même façon que pour l'accueil téléphonique et physique, il est proposé un rendez-vous sur une permanence du PAD ou une orientation adaptée.

**Les demandes par mail** sont saisies dans la base statistique du Point d'accès au droit du 18<sup>ème</sup> et sont **en augmentation** (de 686 à 1217 entre 2024 et 2025). Elles représente désormais 8 % de l'activité d'accueil.

**L'accueil physique conserve la prépondérance observée précédemment (54 % de l'activité).**

Concernant **l'accueil physique** : une partie des usager.e est orientée vers les permanences pour lesquelles iels ont déjà pris rendez-vous, et l'autre partie est accueillie par ordre d'arrivée pour des informations et prises de rendez-vous.

Les professionnel.les, tels que les travailleur.euses sociaux., interrogent également les services du Point d'accès au droit pour solliciter une information juridique, ou un rendez-vous pour les personnes qu'iels suivent.

Deux options se présentent au moment de l'accueil des usager.es :

- **Si la demande de l'usager.ère ne relève pas du Point d'accès au droit**, les chargé.e.s d'accueil juridique et social l'orienteront vers la structure appropriée, en lui donnant les coordonnées du service ou de l'association.

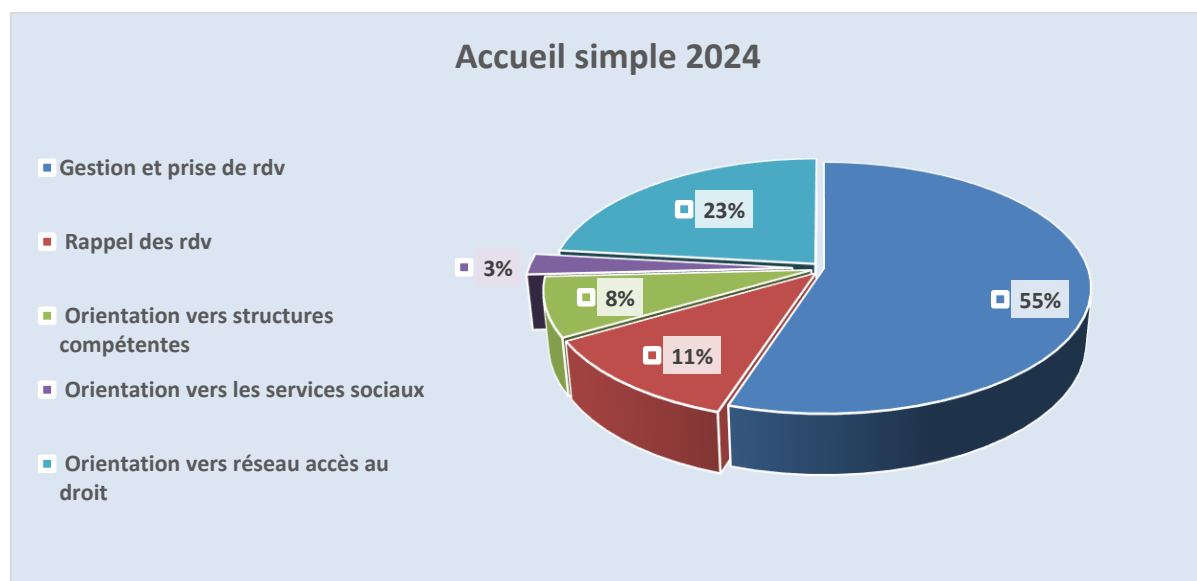
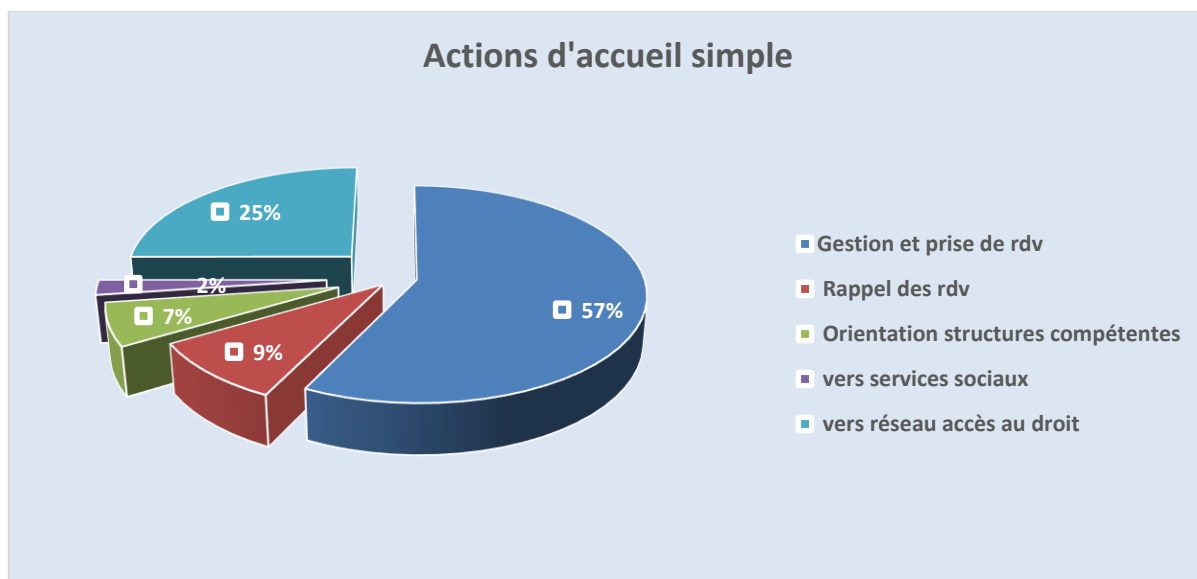
La parfaite maîtrise du maillage associatif du 18<sup>ème</sup> arrondissement par l'équipe du Point d'accès au droit et mieux, de la Goutte d'or permet ainsi une orientation efficace et adaptée de l'usager.ère vers la structure correspondante.

- **Si la demande de l'usager.ère relève du Point d'accès au droit**, les chargé.e.s d'accueil juridique et social proposent un rendez-vous et l'inscrivent sur une permanence.

Les chargé.e.s d'accueil du Point d'accès au droit évaluent si le problème juridique présenté relève d'une permanence spécialisée ou généraliste, de conseil ou encore d'une permanence de médiation.

S'il n'est pas possible de lui proposer un rendez-vous au sein de la structure, l'équipe du Point d'accès au droit peut orienter la personne vers une autre structure d'accès au droit (autre Point d'accès au droit, Maison de la Justice et du droit, Bus des avocats), si besoin en appelant avec elle la structure.

L'équipe d'accueil est le premier contact qu'ont les usager.es avec le Point d'accès au droit, elle est régulièrement confrontée à l'angoisse, la tension, voire parfois la colère du public quant à la complexification de certaines procédures et joue, par là-même, un **rôle de modérateur** entre les besoins exprimés et solutions proposées.



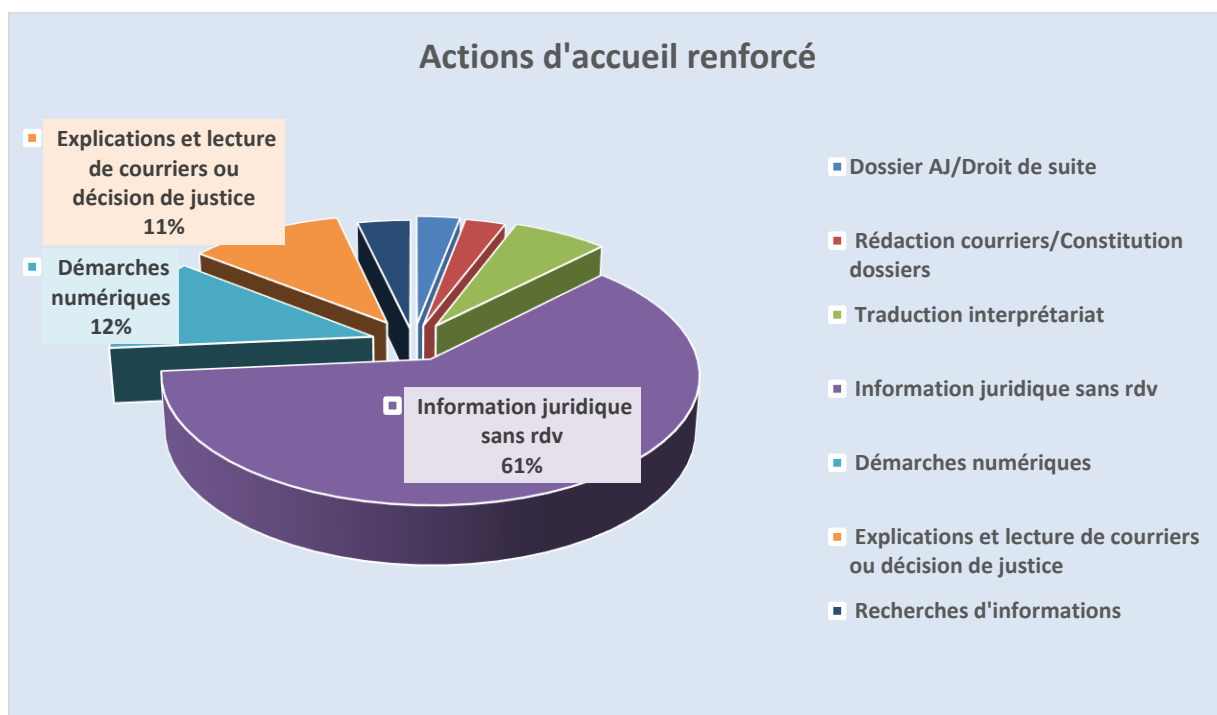
#### 4 – L'accueil renforcé

L'accueil renforcé est celui qui dépasse la simple prise de rendez-vous et permet même parfois d'éviter la prise de rendez-vous.

Les tâches les plus couramment réalisées consistent en :

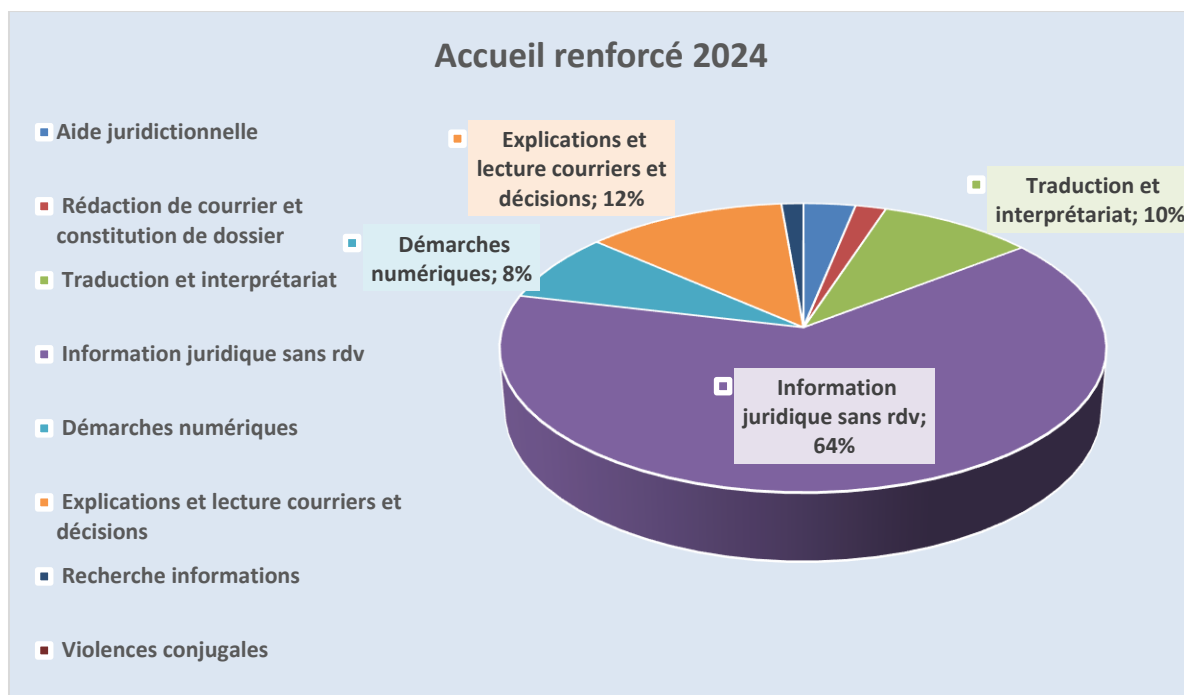
- **de la recherche d'informations** : recherche d'adresse d'une structure où orienter, d'un flyer, demande de précisions à l'utilisateur pour mieux comprendre la situation, etc...

- **de l'information juridique sans rendez-vous** : délivrée par les chargées d'accueil ou la coordinatrice du PAD dans des situations d'urgence ou quand cela ne nécessite pas une prise de rendez-vous.
- **de la constitution de dossiers ou de démarches numériques** qui ne relèverait pas de la compétence du PIMMS comme un dossier de naturalisation, de regroupement familial, de dossier d'aide juridictionnelle, ou demande de droit de suite, information sur les documents à produire, explications et accompagnement de l'utilisateur lorsqu'il reçoit un courrier de demande de pièces complémentaires du bureau d'aide juridictionnelle. Ces démarches sont en hausse au niveau de l'accueil et il s'agit essentiellement de démarches numériques liées à l'ANEF en droit des étrangers.
- **des explications de courriers ou décisions de justice**, permettant de déterminer aussi si un recours ou une nouvelle requête peut être effectuée. Informer les utilisatrices des délais de recours, poser un rendez-vous avec un intervenant du PAD si besoin.



En 2025, 5208 personnes ont bénéficié de cet accueil. 3836 personnes en 2023, 4479 en 2024 et aujourd'hui plus de cinq milles personnes. La progression constante établit l'accueil renforcé à 35 % de l'activité d'accueil.

Plus d'une personne sur trois accueillies bénéficie de l'accueil renforcé.



Quant aux actions réalisées, l'information juridique donnée sans rendez-vous est la plus importante.

Enfin, l'importante demande en droit du séjour et de la nationalité à l'accueil, a conduit à développer un accueil numérique et y dédier une matinée, celle du jeudi.

### 5 – L'accueil numérique

148 personnes en 2023, 348 en 2024 ; et **628 personnes cette année 2025**.

En plus d'une prise en charge quotidienne, des démarches numériques chronophages se font, le jeudi matin, de façon complémentaire au travail des juristes et intervenants du PAD 18 et permettent, dans de nombreux cas, de ne pas surcharger les permanences juridiques pour des démarches qui relèvent de démarches administratives dématérialisées. Il s'agit de la prise en charge de toutes les démarches numériques relatives au séjour des personnes étrangères et à la nationalité devenues conséquentes.

Les chargés d'accueil fixent des rendez-vous d'une heure à des personnes vues en général durant la semaine et pour lesquelles un besoin d'accompagnement numérique spécifique a été repéré sur certaines démarches telles que les démarches relatives au séjour des étrangers et à la naturalisation ne pouvant plus faire l'objet d'un accompagnement par les entités France Services (instruction du 16 mai 2023 relative à l'accompagnement des usagers étrangers dans les démarches relatives au séjour et à la naturalisation française) et ne pouvant pas être réalisées par les travailleurs sociaux ou autres

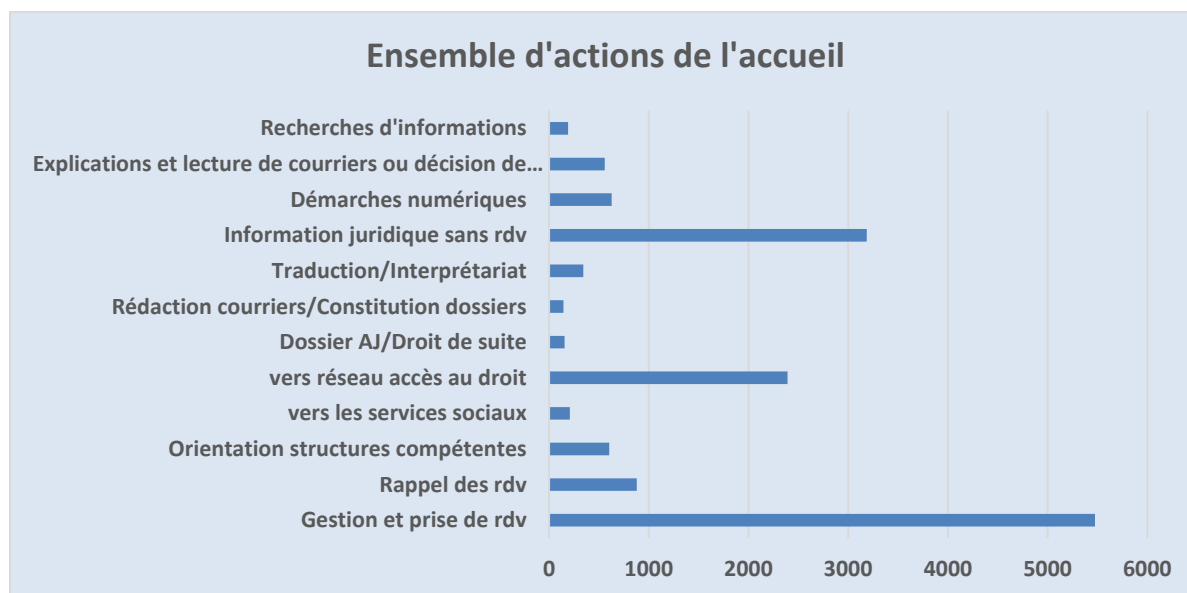
professionnel.les du secteur social, ni par des écrivain.es public.ques. Elles peuvent ainsi prendre le relais des juristes en droit des étrangers afin de réaliser ou finir la démarche en ligne, incontournable dans ce domaine, car il n'y a pas d'accès au droit sans démarches numérique, et décharger les permanences de ces juristes très sollicitées.

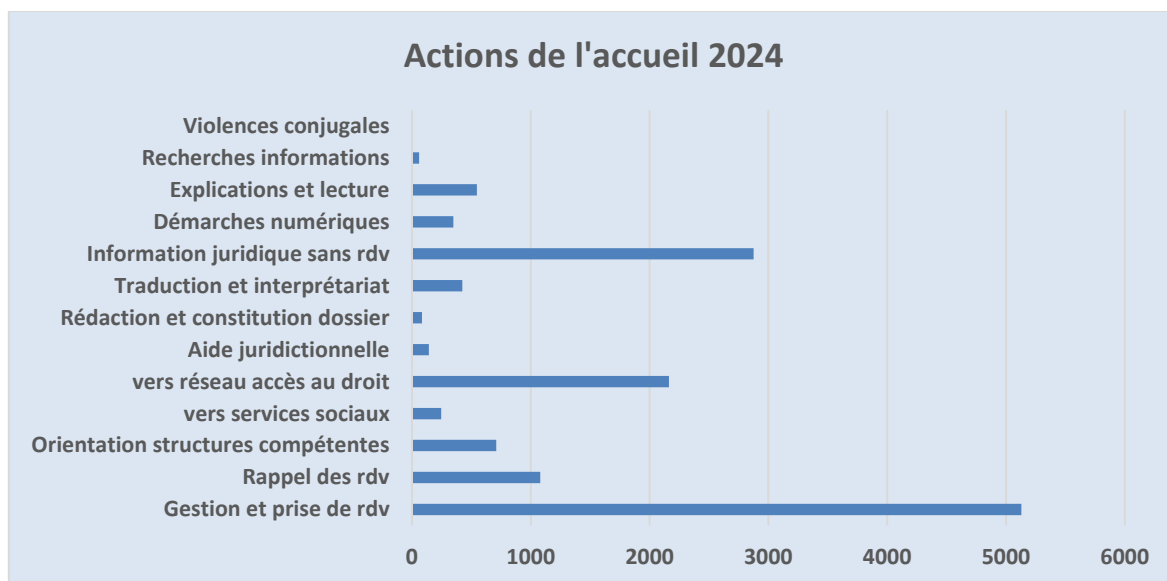
Ce service est une vraie plus-value pour les personnes qui peuvent ainsi être reçues sur un temps plus calme, pour des démarches dématérialisées devenues complexes et nécessitant de prendre du temps avec elles et pour les chargé.es d'accueil d'être concentré.es pour mieux les accompagner.

Il est également apprécié des chargé.es d'accueil qui peuvent recevoir les personnes sans être occupé.es par l'accueil téléphonique et physique habituel.

Il n'en reste pas moins que les chargé.es d'accueil ont dû s'adapter et développer de nouvelles compétences dans l'accompagnement numérique sur les différents sites administratifs, et principalement de l'ANEF.

**628 personnes en 2025**, soit 44 % d'augmentation en l'espace d'une année pour une tendance qui ne devrait pas s'inverser.





La première activité de l'accueil reste la gestion et prise de rendez-vous. De fait, le public orienté et accueilli au PAD 18 est demandeur de rendez-vous avec des professionnels du droit.

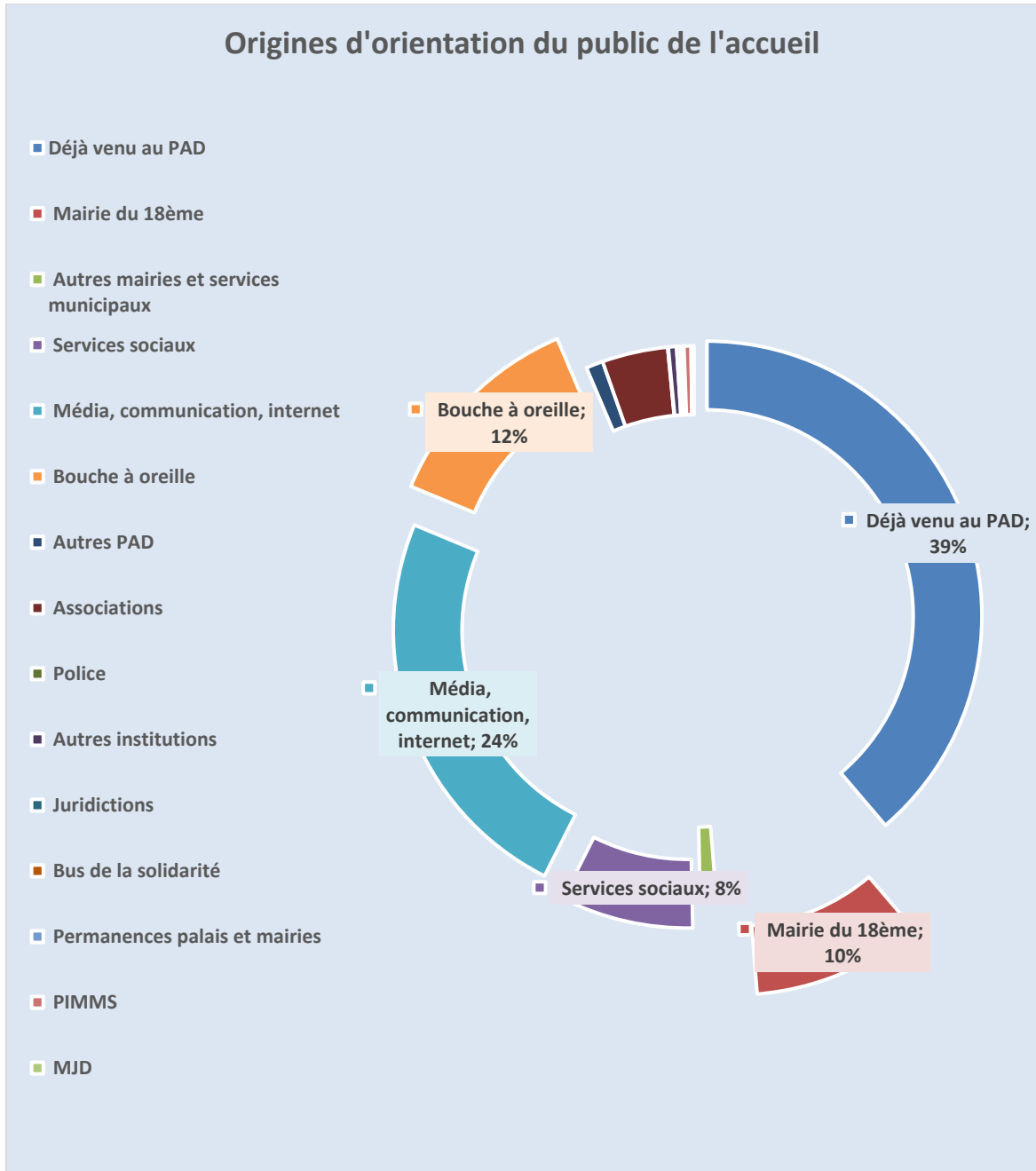
La formation continue des chargé.e.s d'accueil, leur expérience ainsi que la fréquence et la répétition des demandes dans quelques domaines ; leur permet de délivrer de l'information juridique immédiatement. Le coordinateur est par ailleurs un support essentiel et répond aussi en ce sens par voie de mails.

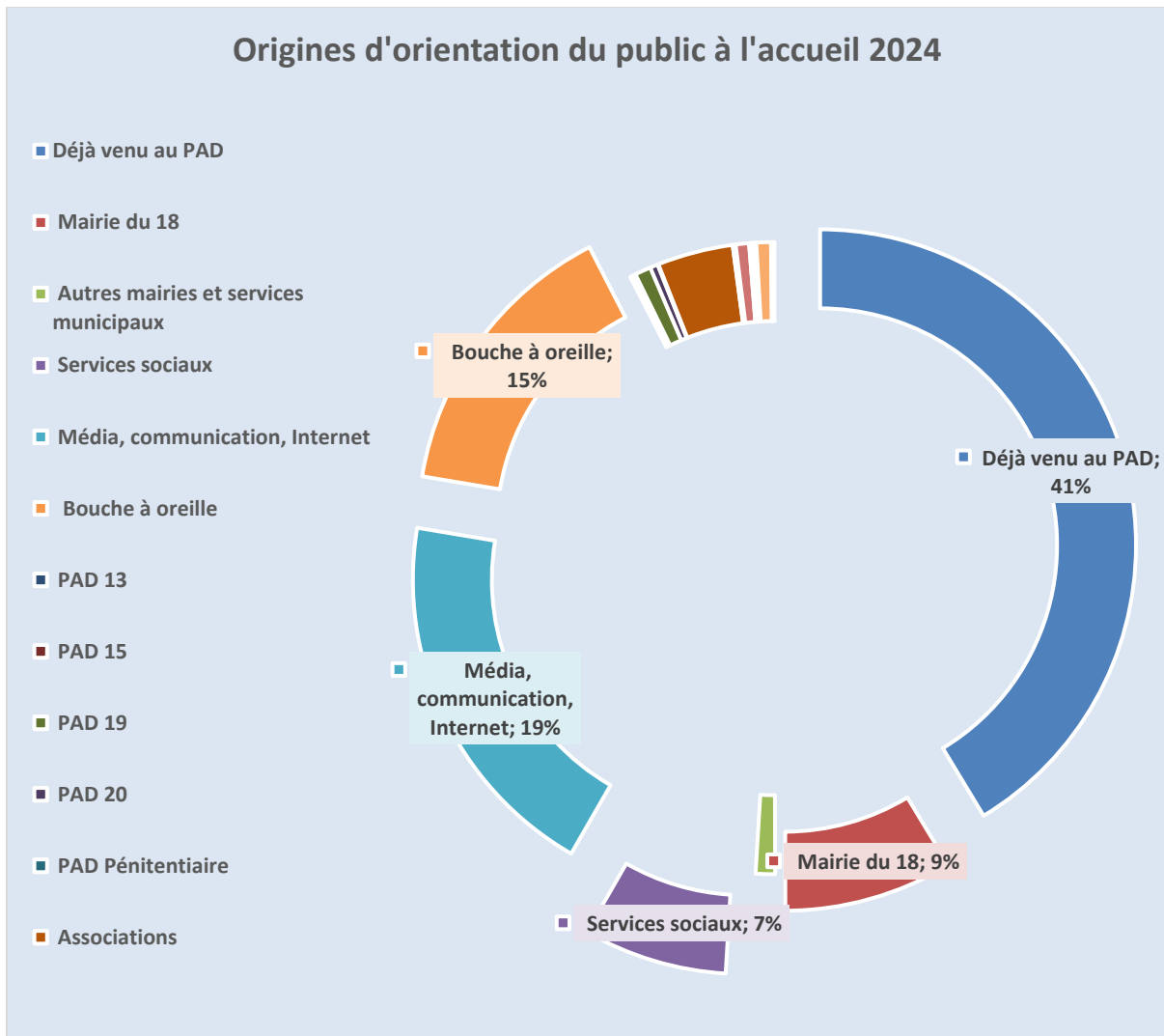
La donnée non négligeable « d'orientation vers le réseau d'accès au droit » témoigne de l'impossibilité de répondre à une demande toujours plus nombreuse.

### Horaires d'ouverture au public

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fermé	9h30-12h30	9h30-12h30	Accueil numérique sur rendez-vous (9h30-12h30)	9h30-12h30
13h30-17h15	14h-17h15	14h-17h15	14h-19h30	14h-17h15

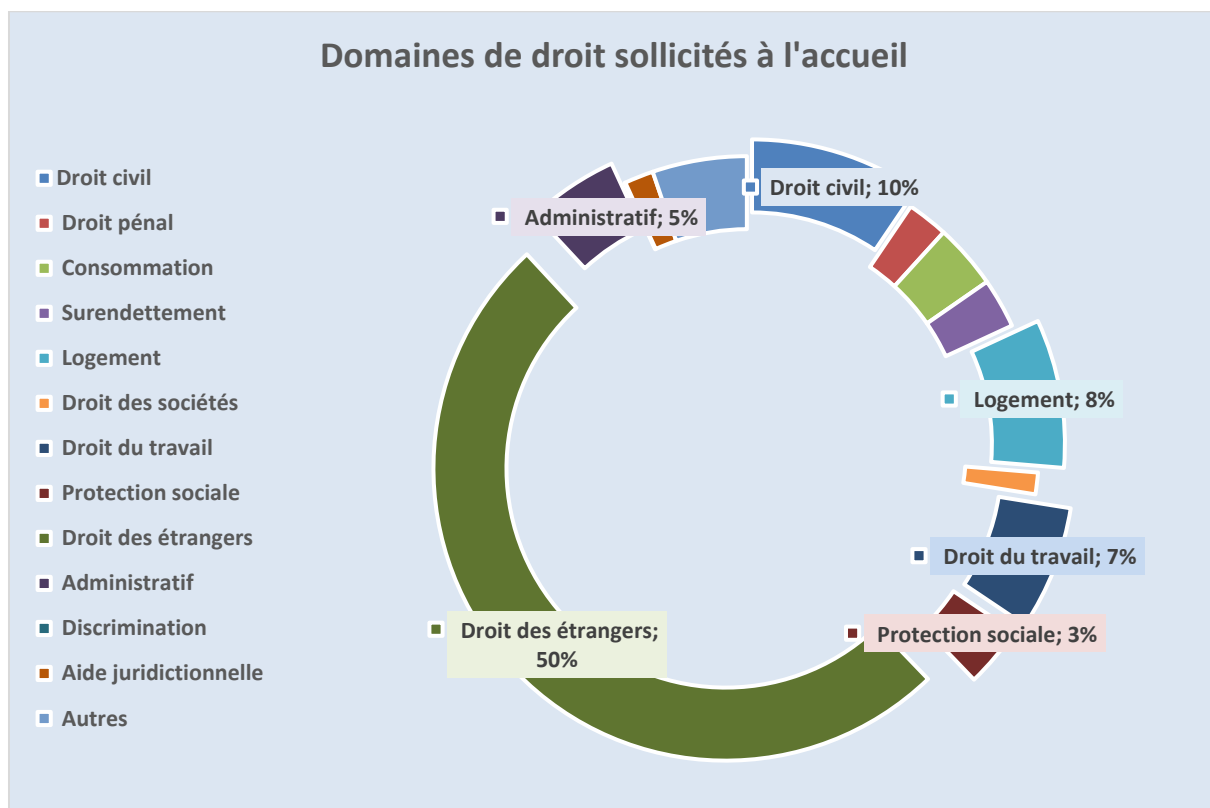
**6 – Modalités d'orientation**

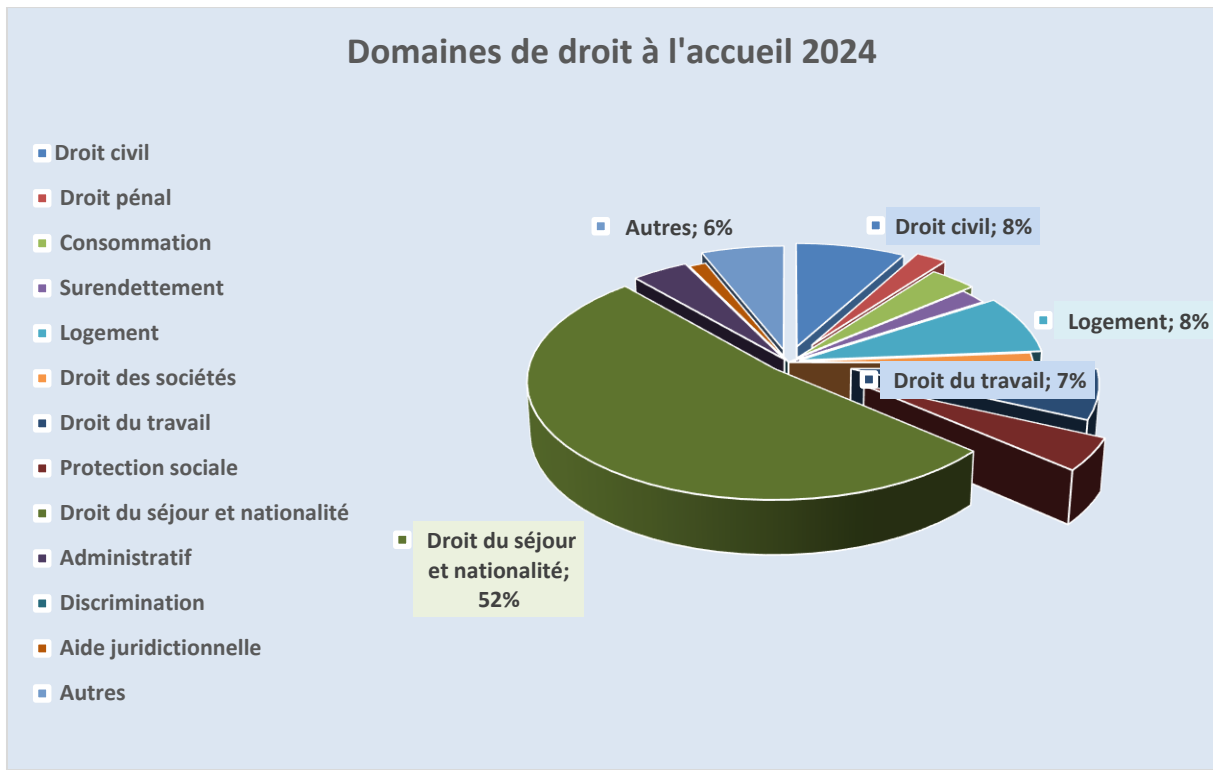




Le PAD 18 est identifié. Si 41% du public reçu à l'accueil est déjà venu au PAD ; c'est au travers des médias et internet notamment (18%) et du bouche à oreille que le PAD est découvert. Enfin, la mairie d'arrondissement et les services sociaux sont les autres sources d'orientation essentielles vers le PAD

**7 – LES DOMAINES DE DROIT**





Le constat du **droit du séjour des étrangers**, de loin première demande présentée à l'accueil ne se dément pas d'une année à l'autre. Même si un léger recul est à observer entre 2024 et 2025. De 52 % à 50 % de la demande. En somme, c'est encore un usager sur deux qui se présente à l'accueil pour des questions liées au droit du séjour des étrangers et de la naturalisation.

## **B – LES PERMANENCES**

**3295** personnes ont été reçues au PAD 18 en 2025, dans le cadre de **882** permanences dont 31 réalisées par téléphone.

**851** permanences ont donc été réalisées sur site par les intervenant.es du PAD 18

Ce n'est qu'exceptionnellement que les permanences ont lieu en distanciel.

A la demande de l'utilisateur et afin de garantir l'accessibilité du service, il se peut qu'un intervenant réalise un entretien en distanciel depuis les locaux du PAD. Cela reste très exceptionnel.

Le PAD privilégie la tenue des permanences en présentiel pour offrir un service plus adapté aux usagers qui fréquentent la structure et qui n'ont pas forcément l'autonomie nécessaire (usage de la langue française, compréhension des problématiques de droit, ...) pour assurer des échanges fluides par téléphone.

*Elles sont assurées par des juristes spécialisés de diverses associations partenaires :*

- ***ADIL 75 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)***

Une permanence hebdomadaire et une permanence mensuelle sont assurées par des juristes de cette association, principalement Monsieur MABROUK Tahar. **56 permanences** dont deux en distanciel ont permis d'accueillir **297 personnes**. Avec près de 6 personnes reçues par permanences et un taux de rendez-vous non honorés des plus bas (11 %) ; le droit du logement est le second domaine de droit traité en permanences et représente 11 % de l'activité globale. La quasi-exclusivité de la demande en droit du logement est adressée à ces permanences, exception faite de ce qui relève de la loi dite DALO, la plupart adressée aux permanences des relais d'accès au droit. Il apparaît que dans ce domaine, arrive en premier lieu l'information sur les obligations des bailleurs.



- ***CATRED (Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits)***

La permanence hebdomadaire a été assurée au cours du premier semestre de l'année par Mme SEGUES Stéphanie, juriste de l'association ci-dessus désignée. Avant la liquidation judiciaire de l'association en mai dernier, quelques **13 permanences** ont permis de recevoir **48 personnes**. Le public de cette permanence était concerné par le droit de la protection sociale, les questions de couverture sociale, de prestations sociales, de maladies professionnelles et accidents du travail, de retraite... 4 rendez-vous étaient alors proposés lors de l'unique permanence hebdomadaire qui était l'occasion d'un véritable suivi de dossier pour les usagers. D'autant plus que dans ces domaines aussi, le public est confronté à un éloignement des services, dématérialisés eux aussi et de délais de traitement souvent anormalement longs.



- ***CRESUS (Chambre régionale de surendettement social)***

La permanence hebdomadaire est assurée par M. GHEZALI Karim qui a reçu **207 personnes** en **44 permanences** dont 4 en distanciel cette année. Cette permanence de droit bancaire est véritablement identifiée comme celle concernant le surendettement des particuliers. En cette matière, le public est amené à revenir et bénéficie d'un véritable suivi par le juriste.



- ***DROIT PLURIEL - Agir handicap***

Dernière permanence en date introduite au Point d'accès au droit, elle procède de la volonté parisienne de proposer des services inclusifs aux usagers. L'association a vocation à accueillir tout public confronté à des questions de droit lié au handicap. Une juriste généraliste, Esther GARCIA-BROTONS intervient deux fois par mois. Débutée le 10 octobre, **5 permanences** ont permis d'accueillir **10 personnes**.



- ***Léo Lagrange (Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs - ALLDC)***

La permanence hebdomadaire est assurée par des juristes de l'association Léo Lagrange. Celles-ci ont reçu **183 personnes** en **47 permanences**

Estampillée permanence du droit de la consommation, les juristes reçoivent aussi à propos du surendettement et du droit bancaire, en plus des questions contractuelles.



- ***La Ligue des Droits de l'Homme (LDH)***

Les deux permanences hebdomadaires ont été assurées par Mme AMALHI Asmae et Mme BINOT Cléo. Le droit du séjour des étrangers, l'asile et l'accès à la nationalité sont les questions de droit traitées lors de ces permanences spécialisées. Au cours des **84 permanences** réalisées dont une en distanciel, **354 personnes** ont été reçues. Les usagers sont nombreux à demander des rendez-vous avec les juristes en leur nom. C'est dire le nombre important de suivis de dossiers par celles-ci.



- ***MIST (Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains)***

Sarah NWEKE assure l'essentiel des permanences de l'association au sein du PAD et **47 personnes** ont été reçues au cours de **28 permanences**. Pour accéder à cette permanence, les usagers s'adressent directement à l'association et celle-ci communique son planning au PAD.

*Par des juristes généralistes de Droits d'urgence :*

- ***Relais d'accès au Droit (RAD)***
- ***DDU – PAD Santé***

Huit permanences hebdomadaires des RAD sont assurées lundi, mardi, mercredi et vendredi par Mmes EMAC Nicole, LEMAISTRE Séverine et COCHEREL Manon et M. GRIVET Isidore, juristes de Droits d'urgence. **1143 personnes** en ont bénéficié au cours de **350 permanences** dont 12 en distanciel.

Et **4 permanences** du PAD pénitentiaire en milieu ouvert ont permis à la coordinatrice, Clémence SERRET d'abord puis Kheira ARDENNES du PAD de la Maison de la Santé d'accueillir **5 personnes**.

Ces permanences à vocation généraliste absorbent, avec celles de la LDH, l'ensemble de la demande en droit du séjour des étrangers et nationalité. Les usagers sont nombreux à bénéficier de suivi de leurs dossiers par ces juristes affectées au PAD 18 de manière pérenne.

*Par des avocat.es du Barreau de Paris :*

- *Barreau famille*
- *Barreau travail*
- *Barreau TPME (Très petites et moyennes entreprises)*
- *Barreau Séjour des étrangers et Nationalité*

Des avocat.es du Barreau de Paris sont désigné.es pour assurer les permanences hebdomadaires de droit de la famille, de droit du travail et de droit du séjour des étrangers. La permanence pour les TPME a lieu deux fois par mois. **En droit de la famille, 221 personnes en 49 permanences ont été conseillées. 217 personnes en 47 permanences de droit du travail. 48 personnes en 17 permanences consacrées aux TPME. Et 218 autres personnes en 45 permanences de droit du séjour.**



*Par des notaires de la Chambre de Paris :*

- *Paris Notaires*

Les notaires parisiens assurent deux permanences par mois au sein du PAD et ont reçu **102 personnes** en **21 permanences**. L'essentiel du droit des successions y est affecté et cette permanence est complémentaire de celle de droit de la famille réalisée par les avocats.



Par un Délégué de la Défenseure des Droits :

- **DDD – Médiation**

Monsieur LASGI Michel assure les deux permanences hebdomadaires de l'institution qui lui ont permis de recevoir **184 usagers** en **69 permanences dont 12 en distanciel**.



Par une Déléguée du Médiateur de la ville de Paris :

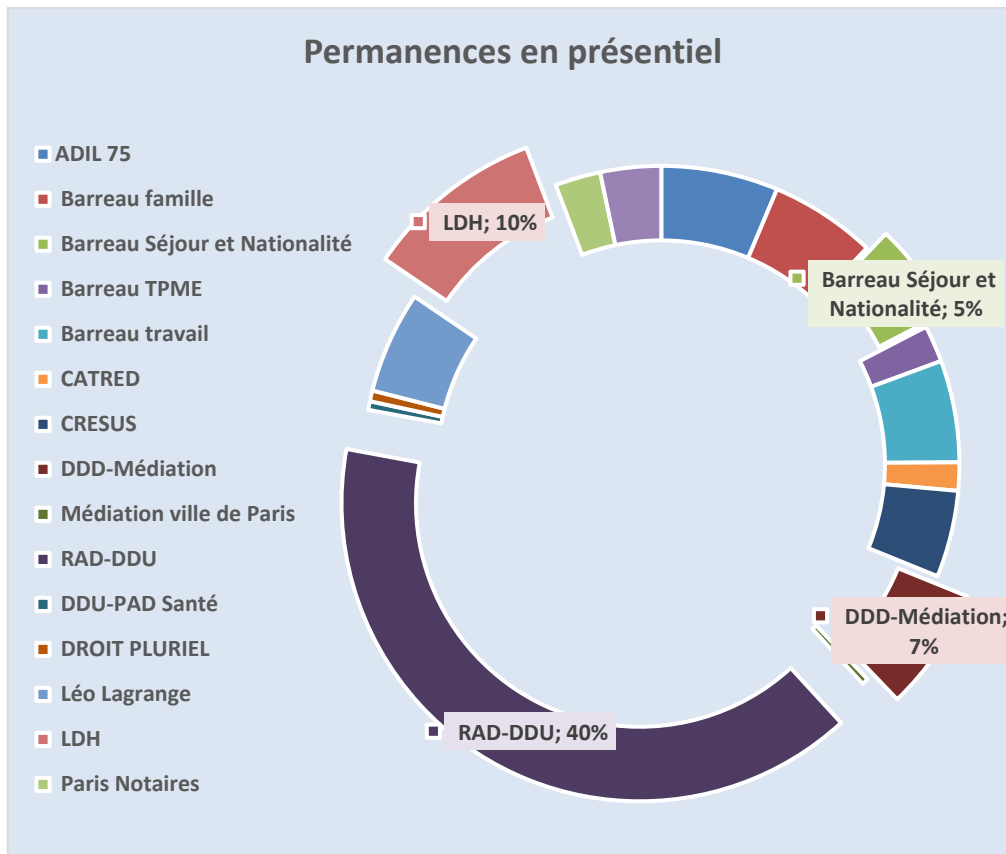
- **Médiation Ville**

L'absence de demande concernant cette permanence et le fait que l'intervenante bénévole se soit mis en retrait explique les quelques **3 permanences** réalisées pour accueillir **4 personnes**. Mme DEPONT Catherine a reçu **23 personnes** au cours de **13 permanences**.

Pour l'essentiel les usagers de cette permanence sont venus pour des questions de logement social, de mutation de logement notamment et aussi de relations aux bailleurs publics. La permanence est peu demandée. Peut-être le fait d'une permanence similaire en mairie d'arrondissement.

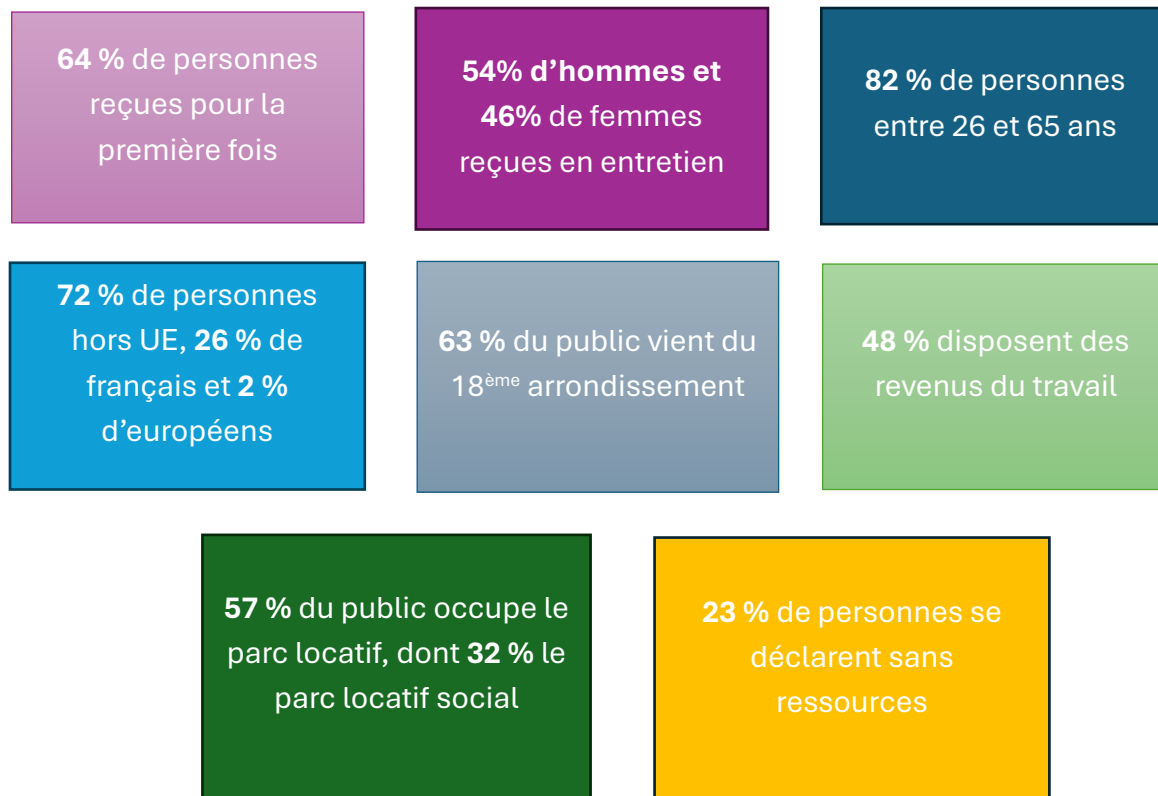


Sur 882 permanences, 31 ont eu lieu en distanciel, soit un taux de 3,5 % de permanences en distanciel. A rebours de la dématérialisation qui a cours, le PAD reste attaché au principe d'un accès au droit et aux permanences, en présentiel, lors d'entretiens confidentiels et gratuits.



Les relais d'accès au droit (RAD-DDU) et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) sont les permanences qui reçoivent le plus de public. Il va sans dire que bien que généralistes, les juristes RAD de Droits d'urgence absorbent la très importante demande en droit du séjour avec la LDH. Si l'on considère la permanence « Barreau Séjour » et celles du Défenseur des Droits (DDD-Médiation), on touche à l'essentiel de l'activité des permanences. En effet, de plus en plus le DDD est saisi par des usagers du service public préfectoral dans le cadre du droit du séjour des étrangers. Et en particulier quant aux délais de traitement longs et l'absence de réponse.

Avec les notaires et les avocat.es, les permanences de conseil représentent 21 % de l'activité des intervenants.

**C – LE PUBLIC**

L'accueil du public est inconditionnel, anonyme et gratuit. Eu égard au nombre de personnes accueillies au PAD, les chargé.es d'accueil enregistrent seulement l'origine, l'action et le domaine de droit.

En revanche, sur la base des fiches d'intervention remplies par les intervenants et saisies par l'équipe du PAD ce sont davantage d'éléments qui sont renseignés.

En 2025, le public reçu en permanence y a déjà été reçu dans 64 % des cas.

Les proportions femmes/hommes sont quasiment inchangées d'une année à l'autre : **46 % de femmes et 54 % d'hommes** sont reçu.es par les intervenants du PAD.

Quant aux catégories d'âge, là aussi les proportions ne varient pas d'une année à l'autre. En 2025 la répartition est la même qu'en 2024, soit **35 % pour les 26 – 40 ans** et **47 % pour les 41 – 65 ans**

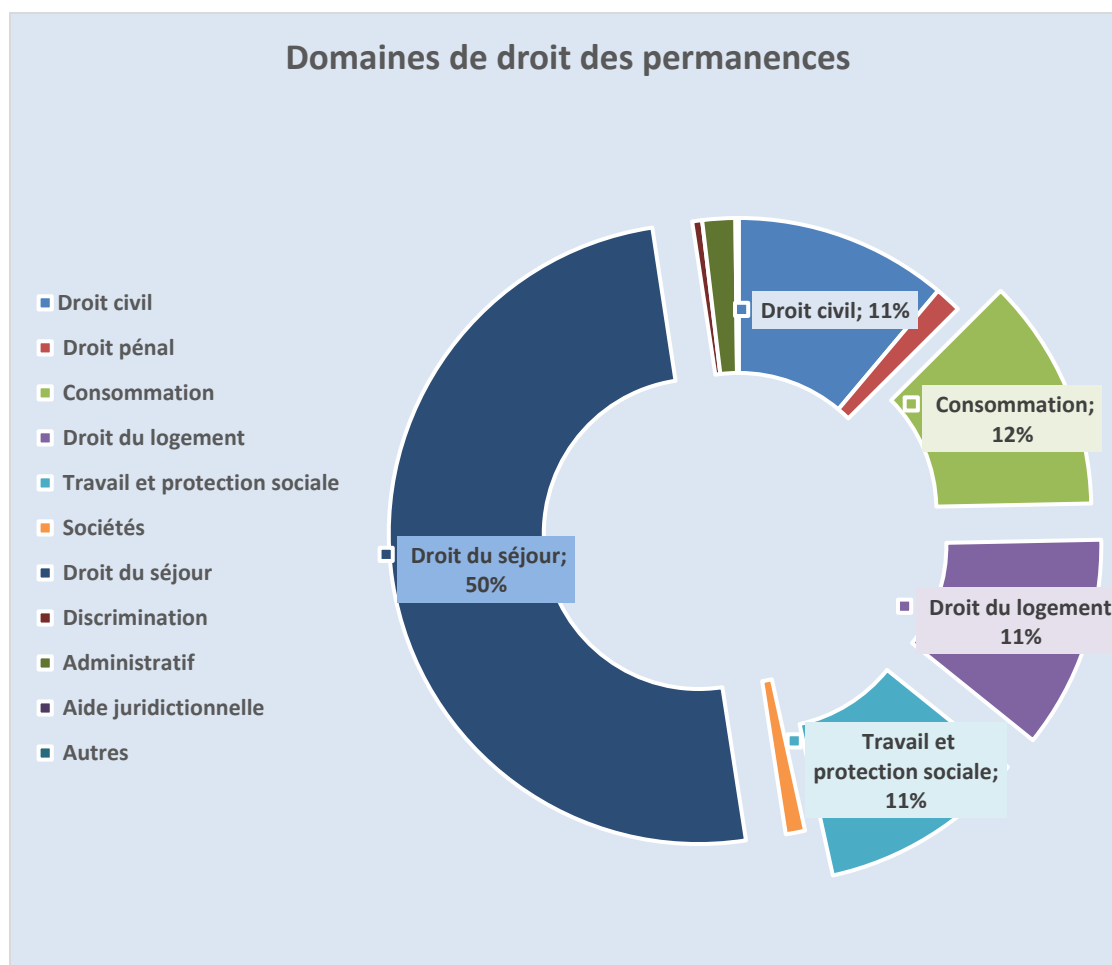
Le public reçu est salarié dans presque un cas sur deux : **41 % de salariés en 2024 et 42 % en 2025**. Le nombre de sans ressources baissent de 2 points (**23 % en 2025 contre 25 % en 2024**).

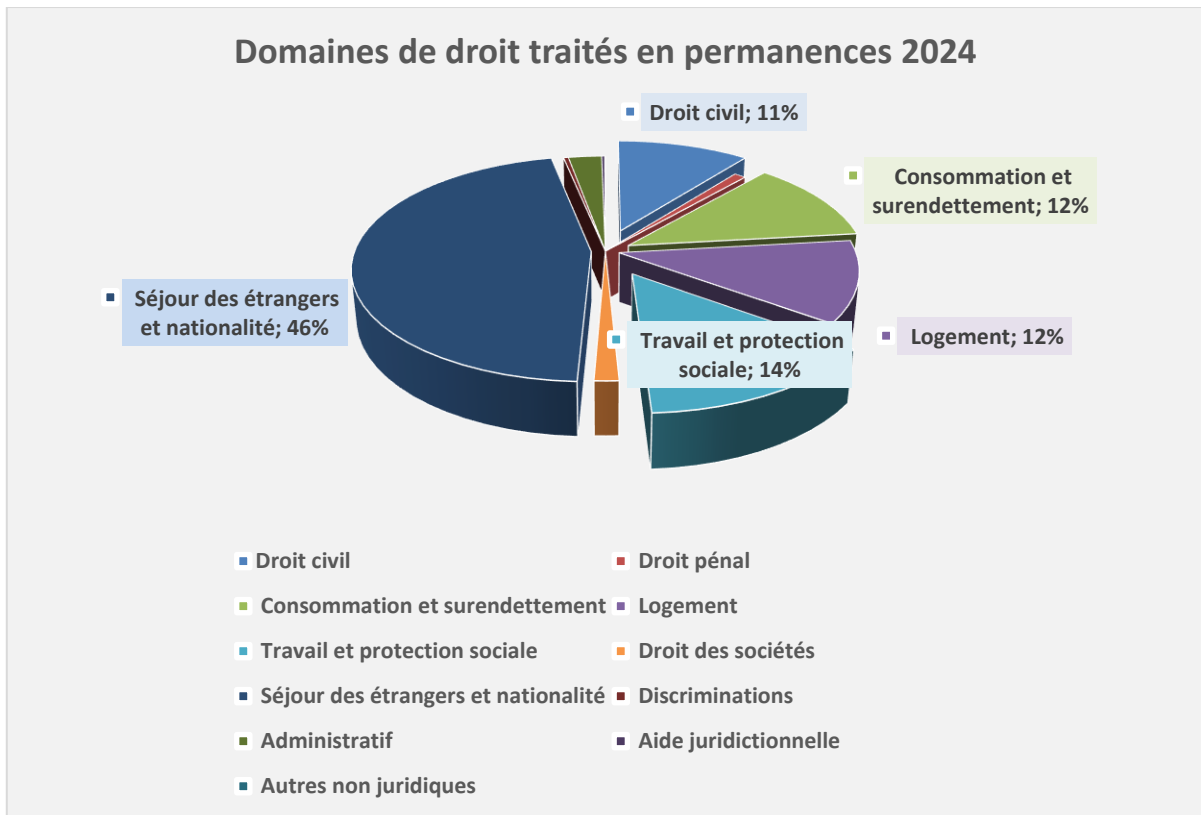
La tendance observée en 2024, à savoir que la proportion de femmes étrangères hors Union européenne est inférieure de 9 points par rapport à la population globale se confirme. *Pour rappel, en*

2024, **69 % d'étrangers hors Union européenne** constituaient le public reçu en permanence, **28 % de nationaux** et **3 % de communautaires**. Quand le public féminin se présentait : **61 % d'étrangères hors Union européenne, 36 % de françaises** et **3 % de communautaires**. En 2025, ce sont **72 % d'étrangers hors Union européenne** qui ont été reçus en permanence, alors que s'agissant du public féminin, ce sont **63 % d'étrangères hors Union européenne** qui ont été reçues.

Pour le reste, plus d'un usager sur 2 est célibataire et locataire. **34 % du public est dépourvu de domicile personnel**. Il s'agit de personnes qui déclarent habiter en hôtel et foyer et de toutes celles hébergées par des proches. Et, **6 % se déclare sans domicile fixe**.

## D – LES DOMAINES DE DROIT TRAITES EN PERMANENCES





De 46 % en 2024, à **50 % en 2025**, **le droit du séjour** traité en permanence est la conséquence de l'importante demande faite à l'accueil (50 %) et la surreprésentation d'un public hors Union européenne va dans le même sens. Loin derrière, **le droit du travail et de la protection sociale recule à 11 %** (14 % en 2024) Autres domaines statistiquement à deux chiffres, **le droit du logement (11 %)** avec une prévalence des rapports locatifs, **le droit de la consommation et du surendettement (12 %)** et **le droit civil (11 %)** ; sensiblement équivalents à ce qui était observé l'année précédente.

### III – ACTIONS ET TRAVAIL DE MISE EN RESEAU

En 2025, la coordination du PAD a aussi consisté en plus de l'organisation du service dans les murs, à entretenir les partenariats avec les institutions (Ville de PARIS et notamment sa Direction des affaires juridiques – DAJ, la Mairie d'arrondissement, la Maison des Solidarités...). Aller à la rencontre de nouveaux partenaires en vue de créer et offrir de nouvelles permanences, en plus d'informer collectivement, y compris lors d'événements ; a été le lot de la coordination du PAD hors ses murs.

#### A – AVEC LA VILLE DE PARIS

L'essentiel des relations du PAD avec la ville de PARIS consiste en des réunions de coordination des PAD ville sous l'égide de la mission accès au droit de la DAJ. Le coordinateur prend part à toutes ces réunions.

Au-delà de la coordination des structures, la coordination est force de proposition dans des groupes de travail. En 2025, le coordinateur a participé aux séances du **groupe de travail « Prévention des expulsions »**. En septembre, le coordinateur était présent au **comité d'orientation de l'accès au droit**.

La fin de l'année était l'occasion de participer pour la première fois à la réunion annuelle de bilan des relais d'accès au droit (RAD), de concert avec l'ensemble des structures où les permanences RAD ont lieu.

#### B – AVEC LE 18<sup>ème</sup>

A l'échelle de l'arrondissement, le coordinateur a participé aux réunions du **réseau de lutte contre les violences faites aux femmes**.

L'année a aussi été marquée par ce qui est devenu le traditionnel **« forum des familles en hôtel »** le 19 juin. Sous l'impulsion de la désormais Maison des Solidarités et de la mairie du 18<sup>ème</sup>, il est proposé aux familles résidant en hôtel, nombreuses dans l'arrondissement ; de rencontrer des professionnels de l'accès aux droits afin d'être informée. Ce dernier forum était l'occasion de constater que les usagers connaissent l'existence des services et dans notre cas, viennent en consultation juridique sur ce temps hors des murs.

Parce que le constat est partagé par les acteurs, de l'indispensable accès au numérique des usagers de nos services, le coordinateur a participé à la réunion du **« réseau d'inclusion numérique »** du 18<sup>ème</sup> arrondissement le 28 mai. Lors de cette réunion, les acteurs associatifs présents ont été informés entre autres du non-renouvellement des conventions adulte-relais arrivant à échéance prochaine. Les interrogations demeurent quant à l'adéquation entre l'offre et la demande. Les publics de ces

associations sont les mêmes que ceux reçus au PAD et confrontés à la dématérialisation des démarches en matière de droit du séjour.

Les équipes de développement local du 18<sup>ème</sup> arrondissement (EDL) jouent un rôle pivot entre les acteurs associatifs qui œuvrent en matière d'insertion pour l'emploi des jeunes notamment. C'est avec l'EDL que le coordinateur a participé à un **Kiosque Emploi** en avril dernier. Et en octobre, ce fut la réunion de la **coordination Emploi QPV**. Les partenaires s'alarment des freins à l'insertion comme les amendes forfaitaires en plus du droit du séjour pour les étrangers. C'est à propos de ces questions que le PAD est sollicité par les professionnels.

## C – AVEC LES ASSOCIATIONS

Il y a quelques années, le PAD proposait une permanence dédiée à l'information sur la médiation familiale, tenue alors par **CERAF Médiation**. Des contacts ont été noués avec l'actuelle directrice Béatrice PERRIN et il est apparu qu'il était pertinent aujourd'hui, d'en proposer au public. En effet, le droit civil couvert par les permanences d'avocat en droit de la famille et les notaires dans une moindre mesure, met en évidence toutes les questions autour de la parentalité. De surcroît, la généralisation de l'obligation de recourir à une médiation comme préalable à la saisine du juge rend nécessaire cette information. Passées cette rencontre et maints contacts, au comité de pilotage du PAD de novembre, il a été convenu d'instaurer courant 2026 une permanence que l'association CERAF Médiation tiendra au sein du PAD.

La disparition du CATRED et la perte subséquente de la permanence hebdomadaire que tenait l'association en matière de protection sociale a laissé un vide. Illustration des difficultés que connaissent les associations, celle-ci a baissé pavillon en laissant des usagers sans solution immédiate. Initialement, l'association **DROIT PLURIEL** n'était pas candidate à l'instauration d'une permanence au PAD du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Mais les besoins à couvrir en matière de protection sociale, conjuguée à la volonté d'inclusion ont conduit à ouvrir deux permanences mensuelles dès le mois d'octobre.

**L'association ADAGE** qui œuvre pour l'insertion des femmes est un partenaire ancien du PAD et les réunions du réseau d'inclusion numérique ont permis de rencontrer les actuels animateurs de cette association située dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Elle propose à des femmes de tous horizons de bénéficier de formations et d'aide dans l'accès à l'emploi et à l'insertion. Une quinzaine d'entre elles ont bénéficié d'une information collective en novembre sur l'accès au droit, ce service public. Le partenariat entre l'association et le PAD se concrétise par une orientation des usagères vers le PAD avec souvent une lettre explicative de la situation de l'intéressée.

Quant au public jeune, en 2025, le PAD était sollicité par la coordination du **Réseau Information Jeunesse (RIJ)**. Ce réseau coordonne les centres d'information des jeunes (CIDJ). A Paris, celui-ci partage ses locaux avec le PAD Jeunes dans l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Les rencontres PAD – RIJ ont mené à une information collective le 10 avril à l'Espace Flandres dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement. Etaient présents des éducateurs spécialisé.es et des responsables de structures.

Adolescents de 15 ans et jeunes adultes (18 – 25 ans) sont le public concerné. Les problématiques sont les documents d'identité, de nationalité et de séjour qui là aussi sont autant de freins à l'insertion.

## **D – CONCLUSION**

Le comité de pilotage a eu lieu le 20 novembre. Les lignes du présent rapport étaient quasiment définies. A savoir que les constats de 2024 se sont confirmés. Le droit du séjour des étrangers reste l'essentiel de l'activité, à l'accueil et donc en permanences. Le PAD est davantage fréquenté physiquement. A l'inverse des services publics dont l'accès est dématérialisé. Les étrangers hors Union européenne sont les plus nombreux, les femmes elles le sont moins.

## IV – STATISTIQUES ANNUELLES DU PAD

### A – STATISTIQUES GENERALES

Activité du PAD	Bilan annuel 2025	En %
Accueil téléphonique	5553	30,64
Accueil direct	7995	44,11
Mails	1217	6,71
<b><i>*dont accueil renforcé</i></b>	<b>5208</b>	<b>35,27</b>
<b>Sous total accueil</b>	<b>14765</b>	<b>81,46</b>
Personnes reçues en permanences	3295	18,18
<b><i>*dont permanences à distance</i></b>	<b>31</b>	
Personnes ayant participé à des informations collectives	66	0,36
<b>Sous total permanences</b>	<b>3361</b>	<b>18,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18126</b>	<b>100</b>

## B – STATISTIQUES DE L'ACCUEIL

### 1 Origines d'orientation des personnes reçues à l'accueil

	Année 2025	En %
Déjà venu au PAD	5723	38,76
Mairie 18 <sup>ème</sup>	1471	9,96
Autres mairies et services municipaux	137	0,93
Services sociaux	1149	7,78
Média, communication, Internet	3519	23,83
Bouche à oreille	1821	12,33
Autres PAD	148	1,00
Associations	571	3,87
Police	5	0,03
Autres institutions (hôpital, etc.)	71	0,48
Juridictions (BAJ, TI, etc.)	32	0,22
Bus de la Solidarité	19	0,13
Permanences Palais ou Mairie	12	0,08
PIMMS	62	0,42
MJD	25	0,17
<b>TOTAL</b>	<b>14765</b>	<b>100</b>

**2 Domaines de droit sollicités à l'accueil**

	<b>Année 2025</b>	<b>En %</b>
<b>DROIT CIVIL</b>	<b>1400</b>	<b>9,48</b>
Droit de la famille	896	6,07
Droit des personnes, successions, biens	504	3,41
<b>DROIT PENAL</b>	<b>336</b>	<b>2,28</b>
Victimes	148	1,00
Victimes de violences conjugales 1 <sup>ère</sup> fois	19	0,13
Victimes de violences conjugales (suivi)	6	0,04
Mis en cause	163	1,10
<b>CONSOMMATION</b> (contrats, banque, assurance)	530	3,59
<b>SURENDETTEMENT</b>	406	2,75
<b>LOGEMENT</b>	1214	8,22
<b>DROIT DES SOCIETES</b>	177	1,20
<b>TRAVAIL</b>	1017	6,89
<b>PROTECTION SOCIALE</b>	503	3,41
<b>DROIT DES ETRANGERS/NATIONALITE/ASILE</b>	7424	50,28
<b>ADMINISTRATIF</b>	743	5,03
<b>DISCRIMINATION</b>	7	0,05
<b>AIDE JURIDICTIONNELLE</b>	237	1,61
<b>AUTRES</b>	<b>771</b>	<b>5,22</b>
Juridiques	602	4,08
Non juridiques	169	1,14
<b>Total</b>	<b>14765</b>	<b>100</b>

### 3 Démarches effectuées à l'accueil

		Année 2025	En %
Accueil normal	Gestion et prise de RDV au PAD	5475	37,08
	Rappel des RDV	879	5,95
	Orientation / contact vers autres structures compétentes	604	4,09
	Orientation / contact vers les services sociaux	208	1,41
	Orientation vers réseau accès au droit et prise de RDV	2391	16,19
	<b>Sous total accueil</b>	<b>9557</b>	<b>64,73</b>
Accueil renforcé	Dossier AJ / droit de suite	156	1,06
	Rédaction courriers / constitution de dossier	145	0,98
	Traduction / interprétariat	344	2,33
	Information juridique sans rendez-vous	3186	21,58
	Démarches numériques	628	4,25
	Explications et lecture de courriers ou de décision de justice	559	3,79
	<i>VC : dossier AJ</i>	0	0
	<i>VC : rédaction courriers / constitution de dossiers</i>	0	0
	<i>VC : information juridique sans rendez vous</i>	0	0
	<i>VC : orientations diverses</i>	0	0
	<i>VC : explications et lecture de courriers ou de décision de justice</i>	0	0
	<i>Recherche d'informations</i>	190	1,29
<b>Sous total accueil renforcé</b>		<b>5208</b>	<b>35,27</b>
<b>Total général accueil</b>		<b>14765</b>	<b>100</b>

## C - LES PERMANENCES

### 1 Profil des usagers

Personnes déjà venues ?	Année 2025	En %
<b>OUI</b>	1193	36,21
<i>Pour le même problème</i>	962	80,64
<i>Pour un problème différent</i>	231	19,36
<b>NON</b>	2102	63,79
<b>TOTAL</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>

Personne	Année 2025	En %
Hommes	1781	54,05
Femmes	1514	45,95
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>

Age	Année 2025	En %	Public féminin	En %
Mineur	13	0,39	5	0,33
18-25 ans	184	5,58	84	5,55
26-40 ans	1150	34,90	577	38,11
41-65 ans	1541	46,77	674	44,52
+ de 65 ans	407	12,35	174	11,49
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>	<b>1514</b>	<b>100</b>

Nationalité	Année 2025	En %	Public féminin	En %
France	868	26,34	522	34,48
UE	71	2,15	44	2,91
Hors UE	2356	71,50	948	62,62
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>	<b>1514</b>	<b>100</b>

Situation familiale	Année 2025	En %	Public féminin	En %
Célibataire	1852	56,21	868	57,33
Marié-e / Pacsé-e	912	27,68	357	23,58
Concubin-e	196	5,95	83	5,48
Divorcé-e / Séparé-e	265	8,04	153	10,11
Veuf / veuve	70	2,12	53	3,50
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>	<b>1514</b>	<b>100</b>

Emploi et ressources	Année 2025	En %	Public féminin	En %
Salarié	1375	41,73	600	39,63
Travailleur indépendant Commerçant, artisan	100	3,03	60	3,96
Chômeur indemnisé	159	4,83	69	4,56
Retraité	400	12,14	185	12,22
Etudiant	110	3,34	54	3,57
Prestations sociales	276	8,38	139	9,18
Travail non déclaré	104	3,16	23	1,52
Sans ressources	771	23,40	384	25,36
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>	<b>1514</b>	<b>100</b>

Logement	Année 2025	En %	Public féminin	En %
Propriétaire	192	5,83	115	7,60
Locataire du secteur privé	913	27,71	449	29,66
Locataire du secteur social	966	29,32	468	30,91
Hébergement en hôtel ou foyer	336	10,20	157	10,37
Hébergé par des proches	737	22,37	275	18,16
SDF	151	4,58	50	3,30
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>	<b>1514</b>	<b>100</b>

Domicile	Année 2025	En %	Public féminin	En %
<b>Paris 18ème</b>	<b>2075</b>	<b>62,97</b>	<b>981</b>	<b>64,80</b>
Charles Hermite / Evangile	153	4,64	78	5,15
La Chapelle / Marx Dormoy	575	17,45	284	18,76
Goutte d'Or	645	19,58	253	16,71
Amiraux / Simplon / Poissonniers	97	2,94	48	3,17
Moskowa / Porte Montmartre / Porte de Clignancourt	121	3,67	55	3,63
Grandes Carrières / Clichy	135	4,10	74	4,89
Clignancourt / Jules Joffrin	282	8,56	153	10,11
Montmartre	67	2,03	36	2,38
<b>Autres arrondissements</b>	<b>665</b>	<b>20,18</b>	<b>275</b>	<b>18,16</b>
1er	8	0,24	1	0,07
2ème	3	0,09	2	0,13
3ème	7	0,21	2	0,1321
4ème	10	0,30	3	0,20
5ème	10	0,30	6	0,40
6ème	0	0		0
7ème	5	0,15	3	0,20
8ème	3	0,09	3	0,20
9ème	47	1,43	21	1,39
10ème	68	2,06	33	2,18
11ème	36	1,09	16	1,06
12ème	50	1,52	18	1,19
13ème	22	0,67	11	0,73
14ème	14	0,42	4	0,26
15ème	40	1,21	20	1,32
16ème	12	0,36	3	0,20
17ème	125	3,79	46	3,04
19ème	139	4,22	50	3,30
20ème	66	2,00	33	2,18
<b>Autres communes</b>	<b>555</b>	<b>16,84</b>	<b>258</b>	<b>17,04</b>
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>	<b>1514</b>	<b>100</b>

## 2 Origines d'orientation du public reçu en permanence

	Année 2025	En %	Public féminin	En %
Déjà venu au PAD	1181	35,84	523	34,54
Mairie 18 <sup>ème</sup>	209	6,34	102	6,74
Autres mairies et services municipaux	25	0,76	12	0,79
Services sociaux	391	11,87	181	11,96
Média, communication, Internet	284	8,62	149	9,84
Bouche à oreille	876	26,59	389	25,69
Autres PAD	36	1,09	15	0,99
MJD	3	0,09	3	0,20
RAD	2	0,06	1	0,07
Associations	165	5,01	76	5,02
Police	6	0,18	4	0,26
Autres institutions (hôpital, etc.)	25	0,76	15	0,99
Juridictions (BAJ, TI, etc.)	14	0,42	8	0,53
Bus de la Solidarité	6	0,18	2	0,13
Permanences Palais ou Mairie	9	0,27	3	0,20
PIMMS	7	0,21	2	0,13
Autres	56	1,70	29	1,92
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>100</b>	<b>1514</b>	<b>100</b>

### 3 Fréquentation des permanences

Bilan annuel des permanences									
Type de permanence	NB Permanences		NB Pers	En %	Ratio	RDV non honorés	En %	Délai d'attente (estimation)	NB Pers. 1er RDV
	en présentiel	à distance							
ADIL 75	54	2	297	9,00%	5,5	37	11,10%	6	215
Barreau famille	49	0	221	6,70%	4,5	67	23,30%	6	163
Barreau Séjour et nationalité	45	0	218	6,60%	4,8	36	14,20%	4	153
Barreau TPME	17	0	48	1,50%	2,8	4	7,70%	7	36
Barreau travail	47	0	217	6,60%	4,6	53	19,60%	4	159
CATRED	13	0	48	1,50%	3,7	5	9,40%	6	24
CRESUS	40	4	207	6,30%	5,2	38	15,50%	6	117
DDD - Médiation	57	12	184	5,60%	3,2	35	16,00%	4	137
Médiation de la Ville de Paris	3	0	4	0,10%	1,3				3
Relais d'accès au droit	338	12	1143	34,70%	3,4	195	14,60%	5	727
DDU-PAD SANTE	4	0	5	0,20%	1,3				3
DROIT PLURIEL	5	0	10	0,30%	2			7	8
Léo Lagrange	47	0	183	5,60%	3,9	50	21,50%	4	107
Ligue des droits de l'Homme	83	1	354	10,70%	4,3	115	24,50%	5	150
Paris Notaires	21	0	102	3,10%	4,9	15	12,80%	7	69
MIST	28	0	47	1,40%	1,7				26
Coordinateur / absences	0	0	7	0,20%					5
<b>Total</b>	<b>851</b>	<b>31</b>	<b>3295</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,9</b>	<b>650</b>	<b>16,50%</b>	<b>5</b>	<b>2102</b>
<b>Total Permanences</b>	<b>882</b>								

#### 4 Domaines de droit des permanences

		Année 2025	En %	Public féminin	En %
<b>DROIT CIVIL</b>		<b>409</b>	<b>11,13</b>	<b>249</b>	<b>14,43</b>
<b>Droit des personnes</b>	Etat civil	21	0,57	13	0,75
	Protection des mineurs	12	0,33	10	0,58
	Protection des majeurs	12	0,33	5	0,29
<b>Droit de la famille</b>	Contrat de mariage / PACS	12	0,33	7	0,41
	Divorce/ séparation	104	2,83	62	3,59
	Prestations compensatoires	1	0,03	1	0,06
	Mesures enfants	86	2,34	49	2,84
	Filiation et autorité parentale	30	0,82	20	1,16
Biens		20	0,54	12	0,70
Responsabilité civile personnelle		0	0		0
Responsabilité civile professionnelle		0	0		0
Successions		80	2,18	49	2,84
Procédure civile		13	0,35	10	0,58
Exécution des jugements		18	0,49	11	0,64
<b>DROIT PENAL</b>		<b>51</b>	<b>1,39</b>	<b>21</b>	<b>1,22</b>
<b>Aide aux victimes</b>	Violences conjugales	5	0,14	5	0,29
	Violences intra-familiales	2	0,05		0
	Atteintes aux personnes extra-familiales	5	0,14	2	0,12
	Atteintes aux biens	4	0,11	1	0,06
	Accidents de la circulation	1	0,03	1	0,06
<b>Mis en cause</b>	Violences conjugales	6	0,16	5	0,29
	Violences intrafamiliales	0	0		0
	Atteintes aux personnes extra-familiales	3	0,08	1	0,06
	Atteintes aux biens	2	0,05	1	0,06
	Accidents de la circulation	0	0		0
	Casier judiciaire et autres fichiers	23	0,63	5	0,29

<b>CONSOMMATION-SURENDETTEMENT</b>		<b>447</b>	<b>12,16</b>	<b>227</b>	<b>13,15</b>
Contrats		132	3,59	75	4,35
Surendettement		174	4,73	89	5,16
Banque		103	2,80	46	2,67
Assurance		38	1,03	17	0,98
<b>LOGEMENT</b>		<b>408</b>	<b>11,10</b>	<b>214</b>	<b>12,40</b>
Obligations du bailleur		118	3,21	79	4,58
Obligations du locataire		63	1,71	25	1,45
Copropriété		45	1,22	26	1,51
Troubles de voisinage		21	0,57	16	0,93
Expulsions		72	1,96	40	2,32
DALO		89	2,42	28	1,62
<b>DROIT DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE</b>		<b>396</b>	<b>10,78</b>	<b>208</b>	<b>12,05</b>
Contrat de travail	Conclusion	16	0,44	9	0,52
	Exécution	105	2,86	64	3,71
	Rupture	114	3,10	56	3,24
Couverture sociale (CMU, AME, RSA, allocations chômage...)		52	1,41	23	1,33
Prestations sociales et familiales (CAF, aides facultatives...)		28	0,76	16	0,93
Invalidité et handicap		17	0,46	7	0,41
Retraite		26	0,71	12	0,70
Maladies professionnelles et accidents du travail		38	1,03	21	1,22
Anciens combattants		0	0		0
<b>DROIT DES SOCIETES</b>		<b>37</b>	<b>1,01</b>	<b>21</b>	<b>1,22</b>
Droit des sociétés		37	1,01	21	1,22
<b>DROIT DES ETRANGERS ET ACCES A LA NATIONALITE</b>		<b>1839</b>	<b>50,04</b>	<b>747</b>	<b>43,28</b>
Visa		42	1,14	13	0,75
Droit au séjour (demande et renouvellement)		1429	38,88	579	33,55
Refus de séjour - OQTF		84	2,29	30	1,74
Mesures d'éloignement		79	2,15	18	1,04
Regroupement familial		73	1,99	47	2,72
Asile		3	0,08	3	0,17
Nationalité		129	3,51	57	3,30

<b>DISCRIMINATIONS</b>	<b>19</b>	<b>0,52</b>	<b>11</b>	<b>0,64</b>
Emploi	1	0,03	1	0,06
Logement	6	0,16	4	0,23
Education	3	0,08	2	0,12
Biens et services	0	0		0
Services publics	9	0,24	4	0,23
<b>ADMINISTRATIF</b>	<b>63</b>	<b>1,71</b>	<b>25</b>	<b>1,45</b>
Culture	0	0		0
Emploi	7	0,19	4	0,23
Enfance/ Jeunesse et sports	0	0		0
Social	8	0,22	3	0,17
Environnement	0	0		0
Urbanisme- construction	5	0,14	3	0,17
Voirie, circulation	8	0,22	1	0,06
Responsabilité administrative	2	0,05	2	0,12
Fiscalité/ amendes	33	0,90	12	0,70
<b>AIDE JURIDICTIONNELLE</b>	<b>6</b>	<b>0,16</b>	<b>3</b>	<b>0,17</b>
<b>AUTRES NON JURIDIQUES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>3675</b>	<b>100</b>	<b>1726</b>	<b>100</b>

### 5 Action des intervenants

Information	2410
Orientation	493
Conseil	508
Accompagnement extérieur	16
Courrier juridiques / recours	296
Courriers administratifs	293
Constitution de dossiers	427
Conciliation	2
Médiation	15
Droit de suite	22
Dossiers d'aide juridictionnelle	77
Démarches numériques	217
<b>Total</b>	<b>4776</b>

LE DROIT D'AVOIR  
DES DROITS  
D'AVOIR DES DROITS  
LE DROIT D'AVOIR  
DES DROITS  
D'AVOIR DES DROITS  
LE DROIT D'AVOIR

## CONTACT

**Karim NKOUNKOU SIASSIA,**  
coordinateur

**[ankounkou.pad18@droitsdurgence.org](mailto:ankounkou.pad18@droitsdurgence.org)**

**2 rue de Suez 75018 Paris**

**Tel : 01 53 41 86 60**

Suivez nos actualités sur



**[www.droitsdurgence.org](http://www.droitsdurgence.org)**